

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981 (10^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 14 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE

1. — Déclaration de l'urgence d'un projet de loi (p. 2701).
2. — Fixation de l'ordre du jour (p. 2701).
Rappel au règlement : MM. Visse, le président.
3. — Loi de finances pour 1981. — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 2702).
MM. Pierret,
Guéna,
Noir,
M^{me} Gisèle Morceau,
MM. Michel Rocard, Papon, ministre du budget,
François d'Aubert,
Schvartz,
Hamel.
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
4. — Dépôt d'un projet de loi (p. 2715).
5. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 2715).
6. — Ordre du jour (p. 2715).

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.



— 1 —

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 14 octobre 1980,

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi rendant applicables le code de procédure pénale et certaines dispositions législatives dans les territoires d'outre-mer, déposé ce jour sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Acte est donné de cette communication.

— 2 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 24 octobre inclus :

Ce soir :

Mercredi 15 octobre, matin, à onze heures, après-midi, après

les questions au Gouvernement, et soir ;

Jeudi 16 octobre, après-midi et soir ;

Vendredi 17 octobre, matin et après-midi ;

Et mardi 21 octobre, après-midi et soir :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1981.

Mercredi 22 octobre, matin :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 : recherche.

Après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir :

Plan, services généraux du Premier ministre, formation professionnelle, fonction publique.

Jeudi 23 octobre, matin, après-midi et soir :

Défense et service des essences.

Vendredi 24 octobre, matin, après-midi et soir :

Education.

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Visse, pour un rappel au règlement.

M. René Visse. Lors de la conférence des présidents, le président du groupe communiste avait demandé que l'Assemblée nationale puisse débattre de la situation de notre sidérurgie, des implications néfastes que comportent les projets élaborés par la Commission de Bruxelles et des solutions à apporter pour assurer le développement de cette branche d'activité, économiquement décisive pour la France.

Cette demande n'a pas été prise en considération. Au nom du groupe communiste, je proteste, monsieur le président, contre cette décision en constatant, une nouvelle fois, que le Gouvernement ne tient pas les engagements qu'il avait pris devant notre assemblée puisqu'en 1977, le Premier ministre avait promis au Parlement que ce dernier exercerait son contrôle sur l'évolution de la sidérurgie. Ce refus est d'autant plus inquiétant que s'il persistait, il traduirait une nouvelle avancée dans la voie de l'abandon de la souveraineté nationale puisque l'on discutera de notre sidérurgie à Bruxelles et à Strasbourg au sein de l'assemblée européenne. Or, c'est à Paris qu'il faut le faire.

Aussi, je vous demande, monsieur le président, de saisir la présidence du renouvellement de notre demande d'organisation d'un débat sur la sidérurgie. (Applaudissement sur les bancs des communistes.)

M. le président. Monsieur Visse, je prends acte de votre demande que je transmettrai à la présidence.

Au cours de la conférence des présidents, le Gouvernement a indiqué que le problème de la sidérurgie pourrait être évoqué non seulement lors de l'examen du budget de l'industrie mais aussi lors de la discussion de la première partie de la loi de finances. Mais, encore une fois, monsieur Visse, j'ai pris acte de votre nouvelle demande.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1981**Suite de la discussion générale d'un projet de loi.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1981 (n^o 1933, 1976).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Pierret.

M. Christian Pierret. M. le Premier ministre a profité du quatrième anniversaire de sa nomination à l'Hôtel Maignon pour rappeler, dans un article de *La Revue des Deux Mondes*, que sa politique était, avant tout, dominée par le souci de l'impératif extérieur, rendu plus contraignant, selon lui, par le déficit énergétique de la France.

Le projet de loi de finances pour 1981, à l'image des précédents, nous est présenté comme un outil propre à nous faire gagner la compétition internationale.

La stricte limitation du déficit budgétaire, la continuation d'une politique rigoureuse en matière monétaire sont censées, par la compression de la masse monétaire qu'elles induisent, soutenir à un niveau élevé les taux d'intérêt et, par conséquent, la parité du franc. Un franc fort, voilà la panacée qui résout, d'après M. Barre, tous nos problèmes et, tout particulièrement, celui posé par la facture énergétique.

Sans contester bien sûr, monsieur le ministre du budget, qu'une parité élevée de notre monnaie soit un indicateur, parmi d'autres, de la santé économique d'un pays, il ne s'agit pas, selon nous socialistes, de tout sacrifier — l'investissement, le maintien de la consommation des ménages, l'emploi surtout — à cette seule exigence d'un franc fort.

Outre la facture énergétique, il existe bien en France, à l'heure actuelle, une facture industrielle à l'égard de nos principaux partenaires qui ne peut être réduite que par une politique volontaire et ordonnée d'investissement. Or, le budget de 1981 taille dans le vif pour les investissements des administrations.

La pression d'un franc trop élevé asphyxie notre marché intérieur et empêche tout redémarrage véritable des investissements. Or, les hypothèses économiques qui sous-tendent le projet de budget pour 1981 prennent en compte une parité forte de notre monnaie, par rapport au deutchemark, par exemple.

Une autre politique est possible, qui impliquerait l'abandon de la sacro-sainte doctrine libérale, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour une conception organisée des productions et des échanges. Or l'aide fiscale à l'investissement pour 1981 est organisée pour renforcer encore plus les forts et pénaliser encore plus les faibles.

Je reprendrai successivement ces trois points. D'abord la facture industrielle à l'égard des pays développés.

Depuis quelques années, nos échanges ne cessent de se dégrader avec les principaux pays industrialisés, ce qui montre que notre appareil industriel reste encore incapable de répondre à la demande de biens industriels essentiels.

Ainsi, le premier trimestre de 1980 révèle une évolution catastrophique. Le déficit à l'égard des principaux partenaires industriels développés de la France atteint 15,4 milliards de francs, soit sensiblement autant que le déficit pétrolier avec les pays membres de l'O. P. E. P.

Raymond Barre prétend mener résolument la bataille des marchés extérieurs. De fait, tous les experts s'accordent à reconnaître une tenue convenable de nos exportations.

Mais pendant que nos exportations s'élèvent en pente douce, nos importations, notamment en provenance de la C. E. E., connaissent une hausse vertigineuse. Cette montée rapide de nos achats à l'étranger ne tient pas seulement, comme on se plait à le dire, à la facture pétrolière : trop peu de produits manufacturés sont fabriqués en France, même dans les secteurs où nous bénéficions de données de départ favorables. C'est ainsi que l'agro-alimentaire, le pétrole vert de la France, nous échappe inexplicablement. Pourquoi nous bornons-nous à vendre tant de produits de base qui nous reviennent sous la forme de produits finis ? Je pourrais prendre également l'exemple de la filière bois où notre déficit, pendant les sept premiers mois de l'année, atteint presque huit milliards de francs. Nous exportons du bois brut, nous importons des meubles.

Il n'y a pas redéploiement mais plutôt un repli ou une réduction de l'économie française aux contraintes internationales : le redéploiement est un leurre.

Le Gouvernement mise sur les industries de demain : télécommunications, informatique, bio-industrie, recherche océanographique. Encore faudrait-il préserver pour aujourd'hui, une assise industrielle suffisamment large sur laquelle puissent émerger les nouveaux produits du XXI^e siècle.

Dans l'état actuel du projet de budget, rien n'est fait pour cette infrastructure de base industrielle que devrait représenter la filière textile, pourtant déclarée dernièrement septième secteur stratégique par le Président de la République, comme si un secteur qui représente 8 p. 100 de la valeur ajoutée industrielle en France était chose révolue dont l'économie française pouvait se passer. Or dans nos importations de textiles manufacturés, les pays industriels interviennent pour 80 p. 100 environ.

Partout, le marché international impose sa loi. Seuls quelques grands groupes, depuis longtemps présents sur le marché de l'exportation, entrent dans le concert des multinationales américaines, allemandes ou japonaises.

Le reste de notre économie se replie, faute d'investissements suffisants dans les branches dites vieilles ou nouvelles — cette distinction d'ailleurs n'a pas beaucoup de sens — où nous gardons pourtant de solides atouts avec un haut niveau technologique, une qualification poussée de la main-d'œuvre.

Les P. M. E. elles-mêmes, auxquelles on consacre, à juste titre, tant de discours, et qui font l'objet de nombreuses sollicitations, malgré quelques résultats très brillants, restent, pour deux tiers d'entre elles, éloignées des marchés extérieurs et de la bataille de l'exportation.

Le Gouvernement a, en fait, une conception quelque peu archaïque de la compétitivité. La compétitivité, monsieur le ministre, ce n'est pas seulement la rentabilité financière des entreprises, la pression permanente sur les coûts de production ; c'est aussi la formation des hommes, leur mieux-être social ; c'est aussi la modernisation de l'outil industriel, la cohérence de filières complètes au plan technologique. Bref, la compétitivité, c'est avant tout le fruit du développement volontaire, planifié et concerté de notre économie.

Comment franchir les premières étapes de ce nouveau développement industriel si notre économie demeure aussi pauvre en investissements et si le budget pour 1981 reste aussi dérisoire à cet égard ?

L'investissement est en fait étouffé par une politique monétaire et budgétaire classiquement déflationniste. Ce qui est en cause, c'est la conception d'une croissance fondée sur l'offre et non plus sur la demande.

Nous sommes en présence d'une conception budgétaire déflationniste : votre budget est un budget d'économie et d'austérité, tout en restant radicalement impropre à combattre l'inflation. Les investissements publics sont massacrés, de sorte que les tendances à la stagnation de l'économie sont renforcées d'autant. Vous suivez obstinément, contre tous les conseils, une politique strictement monétariste, malgré la longue suite des échecs antérieurs de cette politique, chez nous comme à l'étranger. Celle-ci agit davantage sur les volumes que sur les prix et conduit à des taux d'intérêt traumatisants pour les investisseurs et qui ne permettent pas une véritable relance de l'investissement.

Votre conception de la croissance? Elle est fondée sur l'offre et non sur la demande. Vos maîtres mots sont : modernisation de l'offre, compétitivité, relance des investissements à partir d'un redressement des marges des entreprises.

De fait, les entreprises ont connu, tout au long de cette année, des gains de productivité importants. Il est vrai que la politique du Premier ministre n'y a pas peu contribué, mais par des procédés qui sont loin d'être ceux que les socialistes emploieraient : libération des prix industriels, baisse du pouvoir d'achat, aggravation des inégalités sociales, défaillances des petites et moyennes entreprises, etc.

Que remarque-t-on? Les investissements n'ont pas été réamorçés au point de retrouver leur niveau d'avant la crise ou d'avant le premier choc pétrolier. Le front extérieur tient toujours aussi mal. Beaucoup de raisons à cela : surcapacités de production importantes, horizon à long terme bouché sur le plan international, pessimisme des chefs d'entreprise.

Mais, avant tout, il ressort de ce constat qu'il n'y a pas de croissance des investissements qui ne soit, pour une grande part, et votre erreur centrale est de l'oublier, tirée par la consommation intérieure. L'expérience du Japon comme de nombreuses analyses récentes sont d'ailleurs là pour le prouver.

Le Premier ministre nous répond que la consommation s'est maintenue. Rappelons-lui que, ces derniers temps, elle n'a pu se maintenir que grâce à une baisse du taux d'épargne des ménages. Qu'en sera-t-il en 1981 et en 1982 si pareille politique est poursuivie? Les chefs d'entreprise ont besoin, pour se lancer dans des investissements lourds, de perspectives de marché intérieur suffisantes. Dans un monde incertain, c'est le marché intérieur qui doit pouvoir absorber une part importante de la production des entreprises. C'est lui seul qui peut jouer le rôle de locomotive pour le redémarrage de l'économie.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous pensons qu'une autre politique budgétaire et économique est possible.

Le Gouvernement, à force de serrer les écrous, tétanise littéralement la croissance économique. Il n'y a pas de politique industrielle possible, je viens de l'affirmer, sans reconquête du marché intérieur. Il n'y a pas de politique efficace des exportations sans développement de la consommation intérieure, et de récents rapports officiels, consacrés aux exportations des petites et moyennes entreprises, soulignaient à quel point le marché intérieur est le tremplin à partir duquel les exportations peuvent se développer.

C'est par rapport à cette double exigence que notre politique économique et financière devrait être réorientée vers une politique de déficit budgétaire dynamique et vers une politique d'endettement extérieur plus nette.

Vers une politique de déficit budgétaire dynamique d'abord : il y a, monsieur le ministre, des déficits parfaitement sains, lorsqu'ils sont liés à des paris raisonnables sur l'avenir. Le déficit, en soi, n'a pas de signification économique, tout dépend de la politique qu'il recouvre. Or le déficit de votre budget est à la fois un déficit d'abandon et un déficit de déperdition. La stagnation en francs courants des aides à l'industrie par rapport au niveau de 1980 le montre. La baisse de 6 à 7 p. 100 des aides au secteur concurrentiel, la réduction de 27 p. 100 des aides aux entreprises publiques signifient que l'investissement n'est pas réellement encouragé dans le projet de budget pour 1981. Nous préfererions un déficit de relance, un déficit en faveur de l'investissement, et nous proposerions à cet effet un crédit d'impôt de 3 000 francs par création d'emploi à durée indéterminée.

Ce crédit d'impôt bénéficierait aux entreprises décidées à investir et serait gagé par un impôt sur les grandes fortunes, par un impôt sur les bénéfices mondiaux et par la suppression de l'impôt fiscal.

Nous vous proposons ensuite d'instituer une aide à l'investissement de 2,5 milliards de francs pour les secteurs en difficulté.

M. le président. Mon cher collègue, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Christian Pierret. Nous vous proposons enfin, monsieur le ministre, de pratiquer une politique globale de relance de l'investissement dans les secteurs qui le méritent le plus : machines-outils, textile, énergies nouvelles par exemple.

En conclusion, j'affirme que si vous vous engagez dans une politique d'endettement extérieur plus franche, vous pourriez effectivement trouver les moyens de financement non inflationnistes de la croissance des investissements dans un marché intérieur reconquis. Si la France veut réellement stimuler l'investissement et freiner sa dépendance en matière d'importations, il faut sans doute qu'elle sollicite des marchés internationaux les moyens de financement nécessaires à l'ambitieux programme d'investissements qui s'impose.

Un récent rapport du Conseil économique et social proposait plusieurs instruments possibles que je me contenterai de citer : emprunts communautaires, ouverture du marché obligataire aux

investisseurs étrangers, recyclage maîtrisé par la puissance publique des pétrodollars — lancinant problème, très mal ou pas du tout traité dans le projet de budget.

On le voit, il s'agit bien d'un appel contrôlé, planifié, au financement extérieur et non de l'amorce d'une nouvelle gabegie. Cet appel n'aurait aucun caractère inflationniste s'il s'accompagnait d'un vaste plan de créations industrielles et d'un plan étoffé de créations d'emplois.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue!

M. Christian Pierret. Je conclus, monsieur le président. C'est donc bien l'ensemble de la politique économique et sociale qu'il faut revoir. L'impératif d'un franc fort est déséquilibrant car il nous aligne sur une régulation économique qui paralyse l'investissement, et donc l'emploi. Lorsqu'une politique budgétaire et monétaire devient le seul recours contre l'inflation, c'est toute l'économie qui se sclérose sans que l'inflation cesse pour autant.

Les socialistes, en voulant redonner la priorité à l'investissement et à la satisfaction du marché intérieur, refusent, dans leurs propositions, de sacrifier l'avenir pour un bénéfice présent, de toute façon bien illusoire, comme nous le constatons depuis quelques années. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. Monsieur le ministre, je m'efforcerais, en quelques minutes, de vous préciser ce que je pense de ce budget en tant que moyen de votre politique économique.

Il convient d'abord de s'interroger sur les perspectives de l'environnement international. Sont-elles encourageantes ou non?

Il est remarquable que, dans cette crise, les grandes puissances économiques ne se portent pas mal. La raison de leur savoir-faire et de leur capacité industrielle. Mais ce n'est qu'une apparence, car rien n'est réglé au fond. Elles négocient assez bien les sautes de vent de la conjoncture, mais le problème de l'inflation mondiale n'est pas réglé, pas plus que celui du coût de l'énergie. Aussi, la guerre qui sévit autour des puits de pétrole est-elle très inquiétante : nous devons d'ailleurs nous attendre à de nouveaux ennuis pétroliers et il serait souhaitable de se préparer à y faire face.

Les perspectives ne sont pas bonnes. L'incertitude au plan international n'est pas entre l'amélioration et la dégradation de la situation, elle porte simplement sur l'ampleur de la dégradation prévisible. Je suis donc pessimiste.

Comment la France se situe-t-elle dans cette perspective générale? Elle bénéficie d'éléments positifs, c'est certain. Ainsi, en 1979, la croissance a été d'environ 3 p. 100, ce qui est très remarquable, et nous avons été le troisième exportateur mondial, devant le Japon, ce qui est exceptionnel. Par ailleurs, depuis quelques années, notre industrie s'est renforcée, notamment au niveau de la productivité, et le franc — on peut en discuter, mais c'est incontestablement un élément positif — est solide sur le marché des changes.

La toile de fond n'est donc pas trop sombre.

Mais des éléments négatifs sont apparus cette année, et je crains qu'ils ne s'accroissent en 1981. La production industrielle a très vraisemblablement stagné. Les investissements productifs sont médiocres. La situation de l'emploi n'est pas bonne. Autre élément négatif, encore qu'il ne faille pas l'exagérer, la balance commerciale s'est dégradée. N'exagérons pas : ce n'est pas la ruine de la France...

M. Christian Pierret. Cinquante milliards de francs!

M. Yves Guéna. Sans doute, monsieur Pierret, et puisque je fais une critique mesurée, laissez-moi m'exprimer.

M. Christian Pierret. C'est la ruine!

M. Yves Guéna. La balance commerciale de la France s'est dégradée, mais ce n'est pas catastrophique en raison de notre bonne position sur le marché des capitaux internationaux.

M. Adrien Zeller. Très juste!

M. Yves Guéna. Tout se tient, certes, mais, à mon sens, l'origine, la cause de tout, c'est l'inflation.

Vous en êtes d'ailleurs convaincu, monsieur le ministre, et, selon moi, si l'on parvenait à régler ce problème, tout le reste suivrait. J'admets que vous faites des efforts en ce sens, mais les résultats ne sont pas très remarquables : reconnaissez avec moi que 13 p. 100 d'inflation, ce n'est pas un succès!

Je ne vous apprendrai pas comment remédier à cette situation : d'abord, je n'en ai pas le temps et, d'autre part, si je le savais, vous le sauriez tout aussi bien que moi! (Sourires.) Laissez-moi cependant vous dire que, si vous n'arrivez pas à brider l'inflation, elle ruinera toutes vos entreprises au niveau national.

Il est, bien sûr, normal que le souci majeur de ne pas l'alimenter ait guidé vos choix budgétaires. En effet, un budget susceptible d'accroître l'inflation serait néfaste, même s'il comportait par ailleurs des éléments positifs, comme ceux que l'on vient de proposer.

Vous acceptez pour 1981 un déficit de nature à susciter un taux de croissance un peu plus ambitieux que celui qui résul-

terait du jeu normal des facteurs économiques. C'est le prix à payer — faible prix d'ailleurs — pour que le chômage ne s'accroisse pas trop. Mais ce déficit est modeste. Il n'atteint même pas 30 milliards de francs pour un budget global de 611 milliards. Et encore doit-il être financé par l'épargne et non par la création monétaire.

A partir de quel niveau et selon quelles modalités de financement une « impasse », comme on disait jadis, devient-elle inflationniste ? Personne n'a jamais su répondre à cette question. Peut-être peut-on aller au-delà du chiffre retenu, comme semblent le montrer l'Allemagne et les Etats-Unis. Mais, compte tenu des structures économiques de la France, l'expérience prouve qu'une impasse un peu élevée n'est pas sans répercussion sur l'inflation.

L'effort sévère que vous vous êtes imposé afin de modérer les dépenses et de limiter le déficit n'est pas un mauvais parti. J'approuve ainsi le fait que vous ayez plafonné à moins de 2000 la création nette d'emplois de fonctionnaires.

En effet, même dans une situation de l'emploi tendue, nous ne devons pas favoriser le gonflement des emplois administratifs, et il était temps de mettre un terme à cette coutume qui voulait qu'un ministre était bien jugé par le Parlement et par son administration — je sais de quoi je parle — s'il revenait des arbitrages gouvernementaux en ayant obtenu la création de plus d'emplois supplémentaires que l'année précédente. Il était temps de casser cette spirale absurde, et vous avez eu raison de le faire.

Vous avez resserré les investissements publics, dès lors que vous ne souhaitiez pas augmenter la pression fiscale. Et pas seulement pour ces raisons circonstancielles que seules des saintes nitouche pourraient vous reprocher, mais simplement parce qu'il fallait en passer par là.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure.

M. Yves Guéna. Monsieur le président, je vous demande de m'accorder le même délai de grâce qu'à M. Pierret.

M. le président. Vous l'avez déjà dépassé !

M. Yves Guéna. Toutefois, si un tel budget devait être reconduit, les usagers des services publics ne pourraient pas ne pas en supporter les conséquences.

Enfin — fidèle à votre souci de rigueur budgétaire et de lutte contre l'inflation — vous avez prévu 13 milliards de francs d'économies sur le fonctionnement des services publics : c'est là une bonne orientation. L'année dernière, vous nous aviez marchandé deux milliards d'économie, or vous en annoncez treize cette année. Soit ! C'est bien la preuve rétrospective que, en 1979, nous nous étions affrontés non sur le terrain budgétaire mais sur le terrain politique et que, de ce fait, personne ne pouvait céder.

Ces économies et la contraction — provisoire, je l'espère — des investissements vous autorisent à favoriser deux postes intéressants. Le premier, c'est le fonds d'action conjoncturelle, qui vous permet de ne pas tirer toutes vos cartouches du premier coup. Le second, c'est l'aide à l'investissement, sur laquelle vous vous êtes suffisamment expliqué pour que je n'y revienne pas et que, dans l'ensemble, nous ne pouvons qu'approuver. Je ne sais pas — pas plus que quiconque — si cette mesure aura un véritable effet dans la conjoncture dépressive que nous connaissons. Mais, quoi qu'il en soit, vous aurez incité les industriels à investir et nous nous serons donné bonne conscience.

Budget difficile ! Budget étriqué, sans doute, si l'on s'en tient à la fonction initiale du budget qui est d'assurer les besoins de la puissance publique dans ses attributions traditionnelles. Budget qui ne purgera pas en profondeur notre économie de l'inflation — d'ailleurs il y faudrait, il y faudrait, monsieur le ministre, non seulement un budget, mais tout un ensemble de mesures de caractère économique et financier — mais budget assez bien conçu, il faut le reconnaître, et qui peut être efficace comme instrument d'action conjoncturelle. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le président, monsieur le ministre, soutien de la croissance, aide à l'emploi et stabilité de l'impôt, tels sont les trois objectifs assignés par le Gouvernement au budget pour atteindre les deux priorités de sa politique économique : la lutte contre l'inflation et pour la stabilité de la monnaie et la modernisation de l'appareil économique pour faire face à la compétition internationale.

Ces trois objectifs sont nécessaires et nous ne pouvons que les approuver. En effet, le prolongement des tendances actuelles de l'économie n'aurait donné, pour l'année 1981, qu'un taux de croissance approximatif de 1,6 p. 100, ce qui eût conduit à des conséquences tout à fait critiques sur le plan du marché du travail et des capacités des entreprises.

Pour répondre à cette situation, vous opposez deux dynamiques possibles : une dynamique de la relance globale, que vous

condamnez, et une dynamique de la relance par l'offre, en fondant cette augmentation de croissance sur une amélioration des capacités de production et sur la recherche d'un meilleur développement des entreprises sur les marchés étrangers.

Vous condamnez ainsi la possibilité, la théorie, disiez-vous cet après-midi, d'une relance par un déficit budgétaire. Cette condamnation peut-être critiquée, ou en tout cas discutée, car elle revient à considérer que le déficit est mauvais en soi, abstraction faite de son financement ou de sa contrepartie.

Pour justifier cette politique de relance par une amélioration de l'offre et de notre capacité industrielle, vous rappelez, à juste titre, les objectifs et les choix définis en matière de politique industrielle. Il est vrai que, dans ce projet de budget pour 1981, l'effort commencé il y a plusieurs années en faveur de certains secteurs de la recherche, en particulier ceux qui concernent les industries de pointe, en faveur de certains budgets, comme ceux des télécommunications ou de l'industrie, ou en matière d'investissements, afin de rendre notre industrie plus compétitive, il est vrai, dis-je, que cet effort est poursuivi et les chiffres du budget de la recherche sont significatifs à cet égard.

Cet effort doit pouvoir conduire, comme vous l'avez indiqué, à un taux de croissance plus volontariste : on pourrait ainsi ajouter quelque 0,6 ou 0,7 p. 100 — ce qui vous paraît réaliste — au taux de croissance de 1,6 p. 100, prévu pour 1981.

Deuxième objectif : l'aide à l'emploi. Cet après-midi, vous avez déclaré, monsieur le ministre, que « l'emploi est partout dans ce budget ». En effet, concourent à cet objectif les incitations fiscales des 10 p. 100 en vue d'améliorer l'investissement et la mise en réserve d'une somme importante — 6,5 milliards de francs — au fonds d'action conjoncturelle.

Pour favoriser l'embauche, les efforts seront poursuivis à travers le pacte pour l'emploi. Les sommes sont importantes, notamment pour faciliter l'emploi des jeunes. Tout au plus pourrait-on regretter que la même priorité n'ait pas été donnée pour les crédits destinés à la formation professionnelle.

Troisième objectif : la stabilité de l'impôt, qui concerne les deux agents économiques que sont les entreprises et les ménages. Afin de permettre aux entreprises de maîtriser leurs coûts de production, on prévoit une pause fiscale tant pour les charges sociales que pour la fiscalité directe. En ce qui concerne les ménages, la revalorisation — enfin ! devrais-je dire — des tranches de l'impôt sur le revenu au niveau de la hausse des prix coûtera environ 11 milliards de francs.

Cette politique fiscale a pour objet de stabiliser le niveau des dépenses publiques à 41,9 p. 100 du produit intérieur brut.

Si j'ajoute qu'on nous propose, pour 1981, 13 milliards de francs d'économies, alors que nous nous sommes battus l'année dernière pour deux milliards d'économies, on comprendra que les caractéristiques essentielles de ce budget ne peuvent qu'emporter notre adhésion.

Cela étant, vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, que, sans tomber dans l'agressivité et les criarderies politiciennes, je me fasse l'écho de ceux qui, au sein de la formation politique à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, mènent une réflexion politique sur les moyens de conduire une action encore plus volontariste en matière économique, afin de faire face au fort taux d'inflation et au chômage. Peut-on être plus volontariste sans accroître le taux d'inflation ? Tel est le problème auquel est confronté le ministre du budget.

Nous sommes un certain nombre à penser que le soutien du taux de croissance pourrait être plus sélectif et porter plus précisément sur certains secteurs. On constate en effet, pour reprendre une expression chère au ministre de l'industrie, que notre appareil économique est tiré en avant par ces locomotives que sont les secteurs à haute technologie. Or, ceux-ci rencontrent des difficultés pour se procurer des moyens financiers et pour recruter des techniciens et des ingénieurs. L'exemple d'un secteur type, celui des télécommunications, montre qu'une mobilisation de ressources supplémentaires serait possible pour répondre au défi économique qui nous est lancé sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, certaines branches industrielles s'essouffent, et l'on commence à noter la traduction de cet essouffement dans notre balance commerciale. Pour les biens d'équipement, notamment, nous sommes tombés si bas sur certains marchés que, l'industrie concernée ne tenant plus une part suffisante du marché intérieur, il ne lui est plus possible d'investir, de se consacrer à la recherche-développement et de rester compétitive sur le plan international.

Le secteur traditionnel, l'artisanat et les petites et moyennes entreprises, est celui qui comporte le plus de possibilités de créations d'emplois, de développement du chiffre d'affaires et de conquête des marchés. Là aussi, nous pourrions obtenir un taux de croissance plus élevé.

Mais, direz-vous, comment cela serait-il possible sans que s'amorce immédiatement la pompe inflationniste, ce qui constitue, si je puis dire, la sanction de tout effort supplémentaire ?

Il faut, en fait, se poser une question beaucoup plus générale, à savoir : pourquoi la lutte contre l'inflation, qui est la première priorité du Gouvernement depuis 1976, n'a-t-elle pas atteint tous ses objectifs ?

M. Alain Léger. Elle en est loin !

M. Michel Noir. On constate simultanément une inflation et une récession, situation catastrophique pour l'emploi.

Pour répondre à ces questions, il convient, je crois, de porter un regard assez neuf sur l'inflation, c'est-à-dire de dépasser les seules causes classiques que l'on connaît bien, à savoir l'inadéquation entre l'offre et la demande, soit parce que la demande est supérieure à l'offre, ce qui provoque une tension sur les prix, soit parce que l'offre est faite à des prix trop élevés en raison d'une productivité insuffisante ou de coûts salariaux trop élevés.

À cela s'ajoute ce que les économistes, M. le Premier ministre notamment, appellent l'inflation importée. Compte tenu d'une certaine rigidité de nos structures économiques, le recours aux importations de produits provenant notamment de pays à monnaie forte déséquilibre la balance commerciale et provoque une pression sur les prix intérieurs.

Toute la politique économique conduite depuis quatre ans repose sur ces trois explications de l'inflation, et cela conduit à ce quasi-théorème exprimé par le Premier ministre : les revenus salariaux augmentent trop vite ; il est impossible d'avoir un taux de croissance plus élevé car cela reviendrait à déséquilibrer la balance commerciale et donc à importer de l'inflation ; enfin, la défense de l'emploi, lequel est lié à la croissance, qui dépend de l'équilibre de nos échanges extérieurs, lui-même fonction de l'adaptation de nos industries, nécessite une liberté de manœuvre pour les industries et les entreprises et leur assainissement financier.

Le problème, c'est que ce théorème semble omettre ce qui est devenu aujourd'hui la principale cause de l'inflation, à savoir l'anticipation sur l'inflation, ce que je pourrais appeler, pour pousser jusqu'à la caricature, le besoin d'inflation des agents économiques.

En fait, dans un processus d'inflation élevée, le meilleur moyen pour les agents économiques de faire face à la situation est de s'endetter le plus possible, en souhaitant que l'inflation augmente suffisamment pour payer les frais financiers liés à la dette qui a été contractée. Cela est aussi vrai pour les ménages que pour les entreprises.

Ce recours croissant au crédit quel que soit son coût, constitue une sorte de fuite en avant qui explique que le Gouvernement se fixe comme premier objectif de maintenir la création monétaire à un niveau satisfaisant, à savoir 10 p. 100 pour l'année 1981.

En fait, ce cycle infernal que je viens de décrire, ce besoin d'inflation n'est pas passé pour autant, même si l'accroissement de la masse monétaire est limité.

Pour le prouver, il convient de rappeler brièvement la mécanique monétaire, et notamment d'examiner les contreparties de la masse monétaire.

Lorsque l'activité augmente, il en résulte naturellement un besoin de monnaie supplémentaire. Or c'est principalement par le crédit que s'est opéré ces dernières années le développement de l'activité. On pourrait imaginer que la monnaie nécessaire à ce surcroît d'activité vienne de l'Etat, c'est-à-dire d'un déficit budgétaire plus élevé. Mais cette notion est, en France, une sorte de tabou et, en tout cas, ce déficit est toujours limité. Aussi l'augmentation de la masse monétaire est-elle compensée principalement par les crédits accordés aux agents économiques. En 1981, sur un accroissement de 130 à 140 milliards de francs, plus des trois quarts correspondront à un endettement accru des agents économiques. Le processus inflationniste sera donc encore alimenté.

Comment faire pour arrêter ce processus ? Peut-être faudrait-il apporter ce supplément de monnaie nécessaire grâce à une autre contrepartie. Celle-ci pourrait, par exemple, s'appeler « contrepartie d'Etat », c'est-à-dire une contrepartie apportée par l'Etat, à travers une ligne budgétaire. Certes, il s'agirait là d'un déficit, mais cela permettrait de résorber dans le même temps l'endettement des agents économiques, et donc de freiner leur besoin d'inflation.

Mais pour que cette création de monnaie d'Etat qui prendrait la forme d'un déficit budgétaire important ne porte pas atteinte à la solidité de notre monnaie, deux conditions devraient être respectées. D'abord, il conviendrait de lier cette création de monnaie d'Etat non à l'émission de bons du Trésor remboursables à court ou moyen terme, ni à un emprunt à moyen terme, mais à une ligne de crédits à long terme, en quelque sorte non remboursables. Dans le même temps, il faudrait, et c'est là l'élément essentiel, supprimer un montant équivalent des dettes des agents économiques. Cette mesure accompagnée d'une

augmentation du coefficient de réserve obligatoire, aurait pour effet d'opérer une ponction sur la masse des encours de crédit, donc de maintenir un taux d'intérêt élevé, condition importante pour assurer une bonne santé de notre marché financier, et de permettre de continuer à recourir au crédit dans certaines conditions.

Deuxième condition impérative : il faudrait lier cet apport d'argent, sous la forme d'une diminution des dettes, à la création d'emplois propres à diminuer notre dépense extérieure dans les domaines de l'énergie et des activités réputées stratégiques, à savoir les secteurs de pointe et ceux dans lesquels une plus large part de marché intérieur doit être reconquise.

Concrètement, comment y parvenir ?

On pourrait d'abord autoriser les entreprises à ne pas acquitter tout ou partie des impôts sur les bénéfices, dans la mesure où les sommes ainsi conservées seraient affectées à la diminution de leur endettement. Ce serait là un excellent moyen de relancer l'investissement, donc la productivité et, par voie de conséquence, l'emploi. En effet, il est inutile de relancer l'investissement si l'on doit y parvenir pour une large part grâce à une augmentation de l'endettement. Si, pour profiter d'une mesure fiscale, on doit s'endetter chaque année un peu plus, on alimente à l'évidence le cycle infernal du besoin d'inflation.

On pourrait opérer de la même manière en faveur des collectivités locales, dont vous connaissez la situation difficile, monsieur le ministre. Leur taux d'endettement est en effet si important que leur marge de manœuvre est très limitée tant pour leurs investissements que pour leurs frais de fonctionnement. Il est évident que si l'on ne leur apporte pas massivement des moyens financiers, elles ne pourront pas faire face aux besoins nouveaux qui s'imposeront à elles. Par exemple, il ne leur sera pas possible de mettre en œuvre les dispositions de la loi que nous avons adoptée au mois de juin dernier sur la création de réseaux de chauffage urbains dont la mise en place devrait réduire notre dépendance énergétique.

En ce qui concerne enfin les ménages, il conviendrait de prendre une mesure de réduction d'impôt sélective en faveur des contribuables assujettis aux plus basses tranches de l'impôt sur le revenu, ou de leur accorder une diminution forfaitaire. Une telle disposition permettrait de réduire l'endettement individuel et concourrait, par conséquent, à casser ce besoin d'inflation.

Voilà quelques éléments de la réflexion que conduisent de nombreux membres du groupe parlementaire auquel j'appartiens. Nous sommes persuadés que la mise en œuvre des dispositions qu'ils impliquent présenterait des avantages tant pour l'emploi que sur le plan de la lutte contre l'inflation.

Certains pourront se demander si de telles propositions n'auraient pas des effets néfastes sur la hausse des prix et sur la solidité de notre monnaie. Je ne le pense pas, parce que les opérateurs financiers qui jouent contre les monnaies au niveau international recherchent à la fois un taux d'intérêt élevé pour leurs fonds et un placement de leurs liquidités dans des pays dont ils savent que la politique économique est assez volontariste pour diminuer le déficit de leur balance des paiements.

Une telle politique a-t-elle été déjà appliquée ? Vous savez bien, monsieur le ministre, que c'est celle que la République fédérale d'Allemagne a menée en 1972 et que le Japon pratique depuis quatre ans. Ce pays conduit en effet une politique de déficit budgétaire tout à fait différente de celle que nous connaissons, puisque son déficit avoisine 38 p. 100, alors que nous n'en sommes qu'à 5 p. 100. La marge est donc large, sous les réserves que j'ai exprimées tout à l'heure.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je souhaitais vous présenter. Je répète qu'il s'agit de formuler des propositions susceptibles de faciliter l'ouverture d'une réflexion en commun. En effet, nous allons, pour ce budget, fonctionner, si vous me permettez d'employer cette expression, en temps différé. Puisque des propositions émises l'année dernière sont retencues cette année, j'espère qu'il pourra en être ainsi pour le prochain budget que nous aurons à débattre en 1981. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Gisèle Moreau.

Mme Gisèle Moreau. Mesdames, messieurs, la grande majorité des Français vit mal, de plus en plus mal. Des millions d'entre eux sont dans la pauvreté, n'ayant pas de quoi vivre décemment, des millions d'autres se trouvent dans une situation précaire, à la merci de la perte de l'emploi, de la maladie ou de l'accident.

Depuis 1974, le chômage a été multiplié par trois. Les prix ont augmenté de 80 p. 100. Des dizaines de milliers de familles disposent de moins que ce qui est considéré comme le minimum vital. Pour ces familles, je le rappelle, nous demandons l'institution d'un revenu familial minimal réel, dont le montant sera établi en concertation avec les représentants des familles, et auquel devraient avoir droit toutes les familles dont les ressources n'atteindraient pas ce montant.

Il y a, en effet, en France, près de deux millions de chômeurs, dont un sur six ne perçoit aucune indemnité en raison de la décision inique du Gouvernement de supprimer les indemnités au bout d'un an. Ce sont 13 000 chômeurs par mois environ qui sont privés de toute ressource, et cela alors que, toutes les statistiques le montrent, la durée du chômage s'accroît.

Mais la pauvreté ne touche pas seulement ceux qui ne peuvent avoir une activité professionnelle. Les bas salaires sont largement majoritaires. Un Français sur deux gagne aujourd'hui moins de 3 500 francs, un sur quatre moins de 2 600 francs. Plus simplement, 42 p. 100 gagnent moins de 3 100 francs net. C'est pourquoi nous réclamons au moins le relèvement des bas salaires et le S.M.I.C. à 3 100 francs.

Non seulement les revenus sont bas, mais on constate que, calculé selon l'indice des prix de la C.G.T. — le plus proche de la réalité — depuis le mois de juillet 1974, le pouvoir d'achat des ressources ouvrières mensuelles nettes a baissé de 8,9 p. 100 pour un célibataire, de 3,1 p. 100 pour une famille de deux enfants où seul l'homme travaille, de 8,1 p. 100 pour une autre famille de deux enfants où les deux conjoints travaillent. Pour un smicard, il a reculé de 11,7 p. 100.

L'insuffisance des allocations familiales constitue un élément important des difficultés rencontrées par les familles. La baisse de leur pouvoir d'achat est d'autant plus ressentie que le salaire est modeste. En effet, si la parité par rapport à 1966 avait été respectée, les allocations seraient aujourd'hui de 780 francs pour deux enfants et de 1 500 francs pour trois enfants.

Or, depuis 1973, elles sont passées pour une famille de trois enfants de 12,2 à 9,8 p. 100 des ressources. Elles deviennent infimes lorsqu'il y a deux salaires puisqu'elles représentent 3,9 p. 100 des ressources d'un ménage ouvrier ayant deux enfants. Il est vrai qu'en dix ans, la part des prestations familiales dans le budget social de la nation est tombée de 21 p. 100 à 14 p. 100 !

Pour rattraper ce retard, nous réclamons une augmentation de 50 p. 100 dans l'année et l'attribution des allocations familiales dès le premier enfant. Plus fondamentalement, nous sommes pour une allocation unique pour l'enfant, d'un montant substantiel, c'est-à-dire environ 25 p. 100 du S.M.I.C.

La même politique d'austérité prévaut pour ce qui concerne les bourses scolaires. Pour l'année scolaire 1973-1974, le taux de la part de bourse était de 129 francs. En 1980-1981, il est de 168,30 francs, alors que, s'il avait suivi l'inflation, il devrait être de 300 francs. 62 p. 100 des élèves de milieu modeste doivent donc supporter entièrement le coût de leur scolarité.

Nous réclamons que la gratuité totale de la scolarité soit réellement assurée et qu'il soit procédé au relèvement nécessaire du montant de ces bourses à 350 francs au minimum.

Il faut aussi évoquer l'accroissement de la pression fiscale sur les familles de travailleurs.

Sous la pression du mécontentement, vous avez dû consentir à un relèvement des premières tranches de l'impôt sur le revenu plus en rapport avec les hausses de prix. Mais il n'en reste pas moins que, sous-indexé depuis des années, le barème des impôts a entraîné une augmentation plus importante pour les revenus moyens et modestes et que par ailleurs la fiscalité indirecte — celle qui est la plus injuste et qui pèse sur la consommation populaire — occupe une place déterminante dans les recettes de l'Etat.

Nous proposons donc des mesures pour une fiscalité plus juste, pour alléger les charges fiscales des familles aux revenus modestes et imposer les grosses fortunes, pour rendre plus équitable l'atténuation de l'impôt sur le revenu résultant de la prise en compte des enfants pour le quotient familial, enfin pour faire bénéficier d'un abattement supplémentaire les couples qui travaillent.

Il faut, dans ce bilan, évoquer aussi le grave problème du logement.

En France, il y a 16 millions de mal logés et 13 millions de personnes vivent en surpeuplement. Et le Gouvernement a décidé de supprimer le logement social qui, bien que cher, fait cruellement défaut : en 1974, on comptait 350 000 logements sociaux ou aidés mis en chantier ; il n'y en a eu que 190 000 en 1979, dont 60 000 sont des logements sociaux.

Nous réclamons donc la reprise d'un programme de logements sociaux indispensables. L'on sait trop les angoisses des familles qui n'ont pas assez pour vivre, qui ont peur de la coupure d'électricité, qui vivent dans l'angoisse de la saisie ou de l'expulsion, dont nous demandons avec la plus grande fermeté l'interdiction immédiate parce qu'il s'agit d'une pratique moyenâgeuse, humiliante pour les pauvres.

Dans le même sens, nous ne pouvons admettre le manque d'équipements sociaux, en particulier pour l'enfance. Au total, il n'existe que 50 000 places de crèche pour accueillir les jeunes enfants de 900 000 mères travailleuses.

Mais il faut aussi prévoir les écoles, les centres de loisir ou de sport, qui n'existent pas à l'heure actuelle en nombre suffi-

sant. Il faut que toute mère qui travaille ou qui souhaite le faire puisse accéder au mode de garde le plus sûr, le meilleur pour son enfant.

Il faut que chaque enfant puisse accéder au savoir. Nous insistons donc sur le rôle des classes maternelles et sur la nécessité de créer des classes nouvelles, de construire des établissements scolaires et d'ouvrir des postes d'enseignants.

Nous demandons en outre que cessent les transferts de charges sur les collectivités locales et que soient alloués des crédits supplémentaires, pris sur les ressources nationales pour la commune et sur celles du patronat pour les comités d'entreprise, pour multiplier les crèches, les centres aérés, les équipements de sport et d'accueil pour tous les enfants, au plus près de l'école ou de la cité.

Il résulte de l'ensemble de la situation actuelle que des millions de familles se privent sur tout, même du nécessaire et, en particulier, sur la nourriture.

Bien que le Gouvernement se garde de publier les chiffres de l'évolution de la consommation par couche sociale ou selon les ressources familiales, la presse spécialisée reconnaît qu'il y a régression de la consommation dans la plupart des domaines.

Si nous réclamons avec tant de force la relance de la consommation populaire, c'est parce qu'il s'agit pour nous, en premier lieu, d'une question de justice sociale, mais aussi parce que nous savons qu'elle est une condition de la relance économique. C'est ainsi qu'il peut être mis fin au gâchis et à la casse de notre potentiel national.

L'aggravation des conditions de vie imposées aux familles va de pair avec l'aggravation de toutes les inégalités qui frappent les femmes.

La première des inégalités, c'est bien sûr cette injustice sociale que je viens de dénoncer, cette vie de plus en plus dure pendant que les privilégiés de la fortune sont de plus en plus riches. Pour les femmes, la première condition de l'égalité et de la liberté, c'est d'avoir de quoi vivre. C'est aussi d'avoir, pour celles qui le désirent, le droit au travail.

En 1975, on comptait 205 000 femmes chômeuses. Elles sont plus d'un million aujourd'hui et leur proportion est passée de 52,8 p. 100 à 55 p. 100. Des pans entiers d'industries à main-d'œuvre féminine sont bradés. Le chômage partiel s'étend considérablement dans tout le pays et touche tout particulièrement la main-d'œuvre féminine.

Vous développez le travail précaire. Vacataires, auxiliaires, intérimaires se multiplient. Pour elles, c'est une vie au provisoire, des droits moindres, l'angoisse du lendemain.

Utilisant cyniquement la volonté légitime des femmes d'avoir davantage de temps libre, de concilier vie familiale et vie professionnelle, vous voulez leur imposer massivement des emplois au rabais et des salaires de misère sous le vocable de travail à temps partiel. Vous voulez ainsi faire des femmes des travailleuses de seconde zone, à la seule discrétion des exigences de profit du patronat, des salariées sous-payées.

Vous leur refusez la formation professionnelle et, pour la grande majorité, l'accès à la promotion. Les salaires féminins sont parmi les plus bas, 78 p. 100 des femmes gagnent moins de 2 500 francs par mois.

Le Gouvernement encourage les patrons à bafouer les lois, puisque les écarts de salaires entre les femmes et les hommes sont généraux et s'aggravent d'année en année. Ils sont passés de 31,6 p. 100 en 1975 à 33 p. 100 en 1980. Et lorsque justice est rendue sur ce point à des ouvrières comme celles d'Essilor, le Gouvernement vient en renfort du patronat pour que soient maintenues les inégalités de salaires.

Ainsi, les inégalités frappent les femmes dans et devant le travail. Mais votre politique les atteint aussi dans un des droits les plus fondamentaux : que chaque femme, chaque couple puissent avoir les enfants qu'ils veulent au moment choisi, qu'ils disposent des moyens de les mettre au monde et de les élever dans les meilleures conditions.

Les droits de la maternité, les protections indispensables au travail sont refusés aujourd'hui dans de nombreuses entreprises, contestés par les membres du Gouvernement, tandis que celui-ci refuse dans le même temps les moyens pour appliquer réellement la loi sur l'interruption volontaire de grossesse dans tous les hôpitaux publics et pour développer la contraception et l'éducation sexuelle.

Sur tous ces terrains, les communistes proposent et agissent pour l'égalité des femmes dans le travail, la famille, la société.

Pour l'emploi féminin, les salaires, la formation professionnelle des femmes, pour la réduction de leur temps de travail, Georges Marchais a, dans une lettre à Raymond Barre, avancé quatorze mesures allant dans ce sens qui permettraient la création de 350 000 emplois dans l'année.

Nous réclamons également l'extension des droits de la maternité et le congé de maternité à six mois pour toutes. Nous agissons pour que soient mises à la portée de tous et de toutes la contraception et l'éducation sexuelle.

A l'opposé, votre projet de budget pour 1981 n'apporte aucune réponse aux aspirations des Françaises et des Français, pas plus que des familles. Il ne donne aucune réponse aux grandes questions qu'ils se posent. C'est un budget d'aggravation de la crise : toujours plus de difficultés et de souffrances pour la grande majorité, toujours plus de richesse pour les privilégiés de la fortune.

Ainsi, le projet de budget pour 1981 accroît le financement du redéploiement des multinationales et réduit les consommations collectives et les dépenses des services publics.

Parce que nous défendons partout les intérêts du peuple, nous proposerons de nombreux amendements à ce budget, prenant ainsi le relais des luttes qui se développent partout dans le pays et qui remportent des succès.

Ces succès et ces luttes prouvent qu'une autre politique familiale, qui réponde aux aspirations des femmes, est possible, mais cela, bien entendu, à condition de prendre l'argent là où il est.

Dans ce sens, le groupe communiste a déjà fait des propositions concrètes, qui permettraient de répondre dès aujourd'hui aux besoins et à l'attente des familles.

Il s'agit, d'abord, d'améliorer le niveau de vie et les conditions de vie des familles, en particulier des plus modestes.

Il faut, ensuite, créer les conditions pour que les couples et les familles puissent décider librement de leur style de vie et du nombre de leurs enfants, pour que chaque naissance soit un libre choix et une joie.

Il faut aussi élever la contribution de la société, du patronat et de l'Etat à la santé et à l'éducation de l'enfant.

Enfin, il faut créer un environnement accueillant aux familles et leur faire place à tous les niveaux de gestion et de décision.

Telles sont nos propositions et nos objectifs de lutte. Ils sont urgents et réalistes, conformes aux intérêts des femmes, des familles et à celui de la France. C'est pourquoi, dès maintenant, nous agissons dans tout le pays pour les faire triompher. C'est pourquoi nous défendons une série d'amendements au budget allant dans ce sens, celui de la justice. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. Je devrais maintenant donner la parole à M. Jacob, mais je constate qu'il est absent.

Dans ces conditions, la parole est à M. Rocard.

M. Michel Rocard. Mesdames, messieurs, le projet de budget pour 1981 que nous sommes appelés à examiner ces jours-ci devrait être le premier budget du VIII^e Plan. Ce n'est, en fait, que le dernier budget du septennat de M. Giscard d'Estaing.

Ce budget n'est pas, comme on aurait été en droit de s'y attendre, l'expression de choix d'avenir. Il porte tout entier, monsieur le ministre, la marque du passé, c'est-à-dire de l'échec de la politique économique du Gouvernement et du Président de la République, et la marque du présent immédiat, c'est-à-dire de la volonté de se maintenir et de durer, qui semble désormais être la seule qui anime encore votre gouvernement.

C'est un peu au travers de ces différentes perspectives que je voudrais vous inviter, mes chers collègues, à réfléchir à ce budget.

A quelle situation économique et sociale répond-il ? Quels sont ses objectifs ? A quelle logique profonde obéit-il, notamment par rapport aux options définies par le Plan ? Telles sont, me semble-t-il, quelques-unes des questions de principe auxquelles il serait nécessaire que cette assemblée apporte des réponses, qui sont bien sûr autant de jugements.

Ce budget, tout d'abord, s'inscrit dans une situation économique de plus en plus désastreuse.

Il y avait autrefois — cela nous semble aujourd'hui bien lointain — un Plan. Ce Plan portait le numéro VII dans une longue série. Il était censé couvrir la période 1976-1980 et il assignait un certain nombre d'objectifs à l'action des pouvoirs publics, qui se traduisaient, notamment, à travers les budgets.

Ces objectifs, je me permettrais de vous les remettre quelques instants en mémoire. Vous les connaissez comme moi, monsieur le ministre : une croissance du produit intérieur brut marchand, en volume, de 5,7 p. 100 par an, une croissance de l'investissement productif de 7,5 p. 100 par an en moyenne, la création de 1 320 000 emplois supplémentaires, dont 240 000 emplois industriels, une évolution annuelle des prix de l'ordre de 7,3 p. 100 par an, au moins sur les dernières années du Plan, et enfin, le retour à l'équilibre de notre commerce extérieur.

Les chiffres que je viens de citer n'ont rien de perfide. Ce sont ceux du VII^e Plan.

Vous mesurez avec moi ce que le rappel de ces objectifs peut avoir de dérisoire, et même d'un peu cruel, dans la situation présente, pour le Président de la République et pour son meilleur économiste de France. Ce sont des chiffres accablants !

M. Maurice Papon, ministre du budget. Accablants pour vous aussi !

M. Michel Rocard. Aussi doit-on à la vérité et à l'honnêteté intellectuelle de dire que ce VII^e Plan n'a jamais été appliqué.

M. le ministre du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Rocard ?

M. Michel Rocard. Bien volontiers !

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre du budget. Je vous remercie, monsieur Rocard, de bien vouloir me permettre de vous interrompre, avec la courtoisie qui vous est familière. Je m'efforcerais, sur ce plan, de ne vous le céder en rien.

Cela dit, il est décevant d'entendre de votre part le raisonnement que vous venez de tenir, comme si, entre 1976 et 1980, il ne s'était rien passé, comme s'il n'y avait pas eu un deuxième choc pétrolier...

M. Emmanuel Hamel. Bien sûr !

M. le ministre du budget. ... choc pétrolier dont vous contestez peut-être d'autant plus les conséquences que vous n'étiez pas là cet après-midi, à ce que je crois savoir, quand je les ai rappelées.

Fixer, compte tenu des événements, un taux de croissance de 5,7 p. 100 pour le VII^e Plan me déçoit beaucoup de votre part ! Vous n'êtes vraiment pas à la hauteur des réalités, monsieur Rocard ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Christian Pierret. Avec un million et demi de chômeurs, vous êtes, vous, à la hauteur des réalités !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Rocard.

M. Michel Rocard. Monsieur le ministre, que d'émotion ! Quand ces chiffres ont-ils été rédigés, mis au point, sinon après le choc pétrolier de 1974 ?

M. le ministre du budget. Après le premier ! Je vous parle du second. Utilisons le même langage.

M. Michel Rocard. Ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, que j'apprendrai que, pour ce qui est du second choc pétrolier, nous n'avons pas encore fini de le payer.

Mme Hélène Constans. Si vous parliez des bénéfices des sociétés pétrolières ?

M. Alain Richard. Il faut interrompre au bon moment, monsieur le ministre.

M. Michel Rocard. Je remercie mes collègues de la gauche de cet enthousiaste soutien, et vous remarquerez que, pour une fois, nous sommes tous d'accord !

M. Raymond Tourrain. Cela ne durera pas longtemps !

M. Michel Rocard. Je voudrais pousser un peu le raisonnement et je m'écarter un instant de mon propos, monsieur le ministre, pour reprendre ce problème.

Vos propres services, que je connais bien car j'y ai servi la République française, ont tenté de mesurer la part relative du pétrole dans l'augmentation des prix. Vous savez fort bien que sur les 13 p. 100 qu'atteindra l'inflation cette année, cette part ne représentera guère que 3 p. 100.

Quant à l'évolution générale, vous savez aussi, monsieur le ministre, que bien avant le premier choc pétrolier nombre d'experts en matière d'énergie — et notamment Louis Armand qui fut probablement sinon le plus qualifié d'entre eux, du moins le premier à oser le dire, à la fin des années cinquante ou au début des années soixante — prévoient que le prix du pétrole ne pourrait demeurer longtemps aussi bas.

Vous savez aussi que, lorsqu'en 1971 la compagnie Esso a décidé une augmentation unilatérale de ses prix de vente, sans en faire bénéficier les Etats producteurs, nous n'ignorions pas quelles étaient les conséquences de cette politique. C'est cela le premier choc pétrolier. On l'a peu vu. Il ne s'est traduit que par 30 p. 100 ou 40 p. 100 de hausse. Le choc de 1974 ne fut que le second.

On sait depuis que ce sera une tendance continue, tout comme vous savez, aujourd'hui, que le prix du pétrole aura encore doublé dans les cinq ans qui viennent.

M. le ministre du budget. Je l'ai dit cet après-midi !

M. Michel Rocard. Vous le savez donc comme moi.

Puisque vous le savez si bien et qu'on peut donc anticiper sur ce mouvement, qui est un mouvement long dans lequel tout le tiers monde cherche à conquérir les positions stratégiques qui lui permettraient de vendre correctement les richesses dont il dispose pour financer son décollage économique, ne plaidez pas l'imprévoyance à propos du Plan !

Tout votre propos est là, et c'est cela la difficulté.

M. le ministre du budget. Ne plaidez pas vous-même pour un taux de croissance de 5,7 p. 100 !

M. Michel Rocard. Ce n'est pas moi qui l'ai inscrit dans le VII^e Plan.

M. le ministre du budget. Vous êtes dans l'irréalisme le plus complet. Quant on prétend à de hautes responsabilités, il faut avoir le sens des réalités ! *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. Michel Rocard. Monsieur le ministre, je vous abandonne volontiers l'idée qu'un chiffre inscrit dans le Plan par les gou-

vements qui vous ont précédé ne saurait plus être dit en public à peine de ridicule. Mais concevez tout de même qu'il y a matière à interrogation. Après tout, on en a délibéré ici-même.

J'ai toujours été contre, je vous l'avoue. Mais je vous soupçonne, vous, de l'avoir voté, ce taux de croissance de 5,7 p. 100 !

M. le ministre du budget. Puisque vous formulez à la fois les questions et les réponses, je me tais !

Excusez-moi.

M. Michel Rocard. Vous êtes tout excusé, monsieur le ministre. Je constate que le rappel du Plan vous met mal à l'aise. Je le comprends d'ailleurs. Mais au lieu d'échanger quelques perditions sur la bienséance qu'il y a à évoquer des chiffres en effet dépassés par les événements, il est méthodologiquement intéressant de s'interroger sur la raison même qui avait fait qu'un gouvernement de la République et un Parlement s'étaient engagés sur ces chiffres ; car je ne vous ai pas menti en les rappelant.

Toujours est-il que, si le VII^e Plan n'a pas été réalisé, c'est non seulement parce que des événements se sont produits, mais en outre parce que, moins de deux mois après le vote par le parlement de la République de la loi du 21 juillet 1976 portant approbation du VII^e Plan, on substituait à ce dernier ce que l'opinion publique a immédiatement baptisé le « plan Barre », dont la stratégie déflationniste était exactement contraire à celle qui était proposée par le VII^e Plan.

S'il y a eu ainsi abandon des objectifs du VII^e Plan, ce n'est pas uniquement en raison des désordres de l'économie mondiale et des deux chocs pétroliers successifs que notre pays, comme les autres sociétés industrielles, avait dû affronter. Le VII^e Plan avait, en effet, tenu compte, au moins partiellement, de la récession mondiale et de la crise pétrolière, puisqu'il avait été élaboré après. Non, c'est parce qu'il a été fait, en septembre 1976, d'autres choix, qu'une autre logique a prévalu. Nous avons alors combattu et nous continuons toujours à combattre ces choix pour deux raisons fondamentales au moins.

La première est qu'ils ont été faits au détriment de l'emploi, du patrimoine industriel et commercial de notre pays, au détriment de la France du travail. En économie, les choses sont toujours complexes ; on dispose toujours d'une batterie de priorités. Retenez au moins que les socialistes qui vous combattent le font au nom de ce principe que, pour eux, l'emploi ne sera jamais un objectif second mais toujours un objectif premier. Les contraintes, on les organise ensuite en fonction de cet objectif premier. Vous, vous avez fait le choix inverse. Nous sommes en combat politique ; au moins il est clair.

La seconde raison, c'est que ces objectifs nous ont toujours paru apporter des réponses du passé aux problèmes nouveaux qu'induisait la crise du capitalisme. Il n'est donc pas surprenant, dans ces conditions, que les objectifs économiques et sociaux, délaissés par le Gouvernement depuis quatre ans, continuent de s'effondrer.

Je vous rappelle quelques chiffres.

La croissance du produit intérieur brut marchand en volume a été de 3,4 p. 100 en 1979, de 2,2 p. 100 en 1980 — on est dans la presque fait : le chiffre est sûr ; pour 1981, l'évaluation de vos services est de 1,6 p. 100 : c'est la baisse.

Les prix du produit intérieur brut marchand ont atteint 10,3 p. 100 en 1979, 11,1 en 1980 ; vous nous annoncez une prévision à 10,5 p. 100 ; je vous la laisse ; mais je sais qu'il y a un effet anticipateur de toute annonce de hausse de prix et j'imagine les délibérations de votre cabinet lorsque vous avez arrêté ce chiffre — je connais ces cérémonies, j'y ai participé. Acceptons ces 10,5 p. 100 !

Pour les prix à la consommation, le chiffre a été de 10,5 p. 100 en 1979, de 13,3 p. 100 en 1980 ; il sera de 10,5 p. 100 en 1981, selon vos estimations, monsieur le ministre. Encore une fois, j'admets qu'un indice prévu est créateur d'anticipation et qu'on se méfie ; mais là vous avez la main trop lourde, il faut regagner en crédibilité. Nous ferons plus de 10,5 p. 100, vous le savez.

Le nombre des demandes d'emploi a été de 1 350 000 en 1979, moyenne d'année, à quoi il faut ajouter 200 000 de plus sur l'année 1980 — c'est pratiquement fait — et 200 000 à 250 000 de plus en 1981 selon les prévisions de vos services.

Ces données, accablantes en elles-mêmes, proviennent des statistiques officielles : les comptes de la nation pour 1979, le rapport économique et financier.

Nous savons tous combien, derrière ces chiffres, pèse sur les Français la réalité d'une situation qui les atteint dans leur dignité d'hommes et de femmes, en même temps que dans leurs revenus lorsqu'il sont privés d'emploi et combien l'inflation ronge le pouvoir d'achat des familles, des retraités, des petits épargnants.

Aussi bien, si je parlais de bilan d'échec, ce n'est pas simplement par rapport à des objectifs que le Gouvernement a volontairement considérés comme subalternes, comme des consé-

quences de sa politique économique et non comme des priorités — dans son premier discours de programme, le Premier ministre n'avait pas mentionné le chômage ce qui nous avait tous frappés — mais surtout par rapport aux secteurs sur lesquels le Premier ministre répète à l'envi depuis quatre ans qu'ils sont le seul objet de ses efforts. Or le résultat se mesure aux chiffres suivants :

Pour l'investissement, formation brute de capital fixe totale, publique et privée, productive et administrative : plus 2,5 en 1979, plus 2,5 en 1980 et plus 0,5 en 1981 ;

Pour l'excédent brut d'exploitation des entreprises : plus 3,7 en 1979 — la politique de M. Barre semblait donner quelques résultats — moins 1,0 en 1980 et plus 0,3 en 1981, toujours selon les statistiques officielles. C'est dire qu'aux critères isolés et mis en évidence par M. le Premier ministre, sur les objectifs qu'il a sélectionnés, les résultats sont ceux que je viens d'indiquer. Les adjectifs qualificatifs vous font de la peine, monsieur le ministre du budget ; je n'en emploie plus, les chiffres suffisent.

De plus, il y a tout lieu de penser que la croissance de la productivité va se ralentir sur l'ensemble de l'année 1980 et en 1981.

Alors — et ce sera le deuxième point de ma réflexion — il me semble que ce budget aggrave les aspects les plus dramatiques de la crise. Voici donc dans quel contexte économique et social se situe ce budget de 1981. Sur deux points essentiels — l'emploi et les investissements publics — il va encore accroître les effets de la crise.

Il ne crée que 2 000 emplois d'Etat au lieu des 25 000 par an en moyenne qui étaient créés depuis 1974.

J'ai entendu tout à l'heure M. Guéna vous féliciter d'avoir mis fin à cette spirale prétendant inflationniste. Quant à moi, je ne suis pas sûr que les Français renoncent volontiers à la distribution du courrier le samedi après-midi. Je ne suis pas sûr que tous ceux qui ont des enfants un tout petit peu moins doués que la moyenne et qui voudraient bien que les maîtres consacrent davantage de temps à ces enfants, c'est-à-dire que les classes ne soient pas trop surchargées, vous approuvent. Je ne suis pas sûr que tous ceux qui sont hospitalisés momentanément, et notamment dans nos hôpitaux psychiatriques, admettent qu'il y a assez de personnel soignant et de personnel infirmier. Vous le savez.

A rendre de vrais services, à redonner sa qualité au service public, il n'y a pas inflation ; il y a prise en charge d'un certain nombre de besoins. J'ai trouvé inadmissibles les paroles de M. Guéna. Ce n'est pas démagogie si, compte tenu du niveau de revenus et de bien-être matériel qui est, en moyenne, celui de la France d'aujourd'hui, les besoins de nos concitoyens s'orientent de plus en plus vers la qualité des services dont ils ont besoin, qu'il s'agisse d'éducation, de santé ou de transport. Il y a là une évolution parfaitement normale. Elle fait appel au budget de l'Etat plus que proportionnellement à la croissance nationale ; c'est dans la logique de la civilisation dans laquelle nous vivons et de l'époque où nous sommes. En voulant mettre un terme à cette loi, vous affaiblissez la qualité du service public. La sous-administration d'un certain nombre de secteurs et de régions ne fera que croître et avec elle la désertification de nombre de nos pays ruraux.

Les autorisations de programme d'équipement stagneront en 1981 — plus 0,5 p. 100 en volume — et les crédits de paiement reculeront — moins 1,3 p. 100.

Quant à l'annonce faite à grand renfort de publicité d'une pause dans la pression fiscale, à la veille de l'élection présidentielle, elle ne mériterait que d'être passée sous silence, si depuis sept ans la pression fiscale et celle des cotisations sociales n'avaient cessé de croître rapidement. Les prélèvements obligatoires représentaient 36 p. 100 dans le produit intérieur brut en 1974 ; ils ont dépassé les 41 p. 100 aujourd'hui, pour des raisons qui persistent, ô combien — croissance des charges publiques de chômage, de retraites, de santé.

Que n'améliorez-vous la justice de notre fiscalité pour que le prélèvement s'opère dans de meilleures conditions ? Nous sommes de ceux qui plaident pour un impôt sur les grandes fortunes de manière à mieux répartir cette charge dont nous savons pourquoi elle croît.

Il faut donc craindre des lendemains sévères si, par malheur pour notre pays, la même politique devait se poursuivre.

Ce budget, monsieur le ministre, n'est pas seulement antisocial ; il est aussi antiéconomique.

Antisocial : c'est le problème de nos choix de priorité, ce qui fait que nous ne siégeons pas sur les mêmes bancs. Antiéconomique : on pourrait presque avoir une discussion d'experts. Il faut en chercher la raison dans la volonté absolue du Gouvernement de limiter le déficit public pour donner un gage de bonne conduite aux financiers internationaux qui tiennent le franc en otage. Je ne dis pas cette phrase sans y avoir réfléchi. J'espère que vous y songerez.

A trop fonder vos espérances sur le seul franc sans en prendre le moyen en termes d'investissements, vous savez très bien qu'une monnaie nationale ne reflète jamais que la productivité de l'ensemble qui l'émet. Vous le savez comme moi.

La soumission de notre politique économique à des impératifs strictement monétaires à court terme fait que c'est aujourd'hui à Zurich, et non plus à Paris, qu'est déterminé l'équilibre économique de la France.

Je comprends cette réaction désespérée d'un gouvernement qui s'accroche au franc comme à une planche de salut dès lors que tout le reste de sa politique — j'avais écrit dans mon discours : a sombré — est sanctionnée par les chiffres, vos chiffres, que je viens de vous rappeler.

Cependant on n'a jamais vu une monnaie tenir bien longtemps dans une économie en déroute, si ce n'est — mais on en sait le coût politique et social — l'escudo de M. Salazar. Ce n'est pas le coût politique et social que vous accepterez. Alors, faites des choix plus cohérents !

J'ai déjà eu l'occasion de dire ici-même, dans le débat sur l'adaptation du VII^e plan, en quoi la politique de M. Barre faisait appel à des recettes du passé. La constance et l'obstination ne suffisent pas à justifier qu'on s'y accroche ! Car, à force de se tromper de stratégie économique, ce n'est pas comme le « Joffre de l'économie » — je cite — que restera M. Barre, mais comme le général Navarre.

Un député socialiste. Le maréchal Bazaine !

M. Michel Rocard. Le « Joffre de l'économie », ce mot n'est pas de moi, monsieur le ministre.

Ce budget, c'est l'anti-plan. C'est un budget de crise, un budget qui aggrave les effets de la crise. C'est aussi un budget qui prolonge la crise en éludant toutes les réponses fondamentales aux problèmes de structure de notre société.

Ce devait être, je l'ai dit en commençant ce propos, le premier budget du VIII^e Plan. Vous vous êtes fâché, monsieur le ministre, quand j'ai évoqué le VII^e. Laissons le VII^e à ses cendres ! Le VIII^e fut préparé en même temps que le budget que vous nous présentez aujourd'hui. Il ne devait pas être impossible de concevoir l'un en fonction de l'autre. J'imagine que, dans le secret des conseils de gouvernement, vous avez dû en formuler l'espoir. C'est le contraire qui s'est produit puisque le projet de budget a été conçu et rendu public bien avant le projet de VIII^e Plan, dont nous ne sommes même pas sûrs que nous aurons l'honneur d'en délibérer cette session.

M. le ministre du budget. Le Gouvernement le déposera !

M. Michel Rocard. Ce serait la condition pour qu'il prenne effet au 1^{er} janvier de l'année prochaine, ce qui est prévu.

M. le ministre du budget. Vous l'aurez, ce projet, à moins que vous ne vouliez pas l'examiner !

M. Michel Rocard. C'est une information !

Nous ne demandons qu'à en discuter. Nous l'avons assez demandé, nous, socialistes. En tout cas, nous ne l'aurons qu'après le budget.

M. Michel Noir. Le VII^e Plan a été voté en juillet 1976 ! Vous l'avez rappelé vous-même, monsieur Rocard !

M. Henri Emmanuelli. M. Noir n'est pas pressé ! Il est gêné !

M. Michel Rocard. Monsieur Noir, les mauvais précédents ne méritent pas d'être suivis. De toute façon, je parle ici logiquement, plus encore que chronologiquement, et, puisque nous sommes en train de voter le budget, reconnaissez que, s'agissant de la même année, il aurait mieux valu commencer par examiner d'abord le Plan.

Enfin, bref, je persistais, moi, à penser un peu naïvement que le Plan devrait avoir vocation à être appliqué et que son application se traduit notamment dans le budget, qu'elle se retrouve dans les contenus respectifs du budget et du Plan.

J'ai lu les propos tenus le 1^{er} octobre par M. Raymond Barre lorsqu'il a présenté le VII^e Plan, que venait d'adopter le conseil des ministres. Et je vous les cite, c'est de bonne source :

« Il faut constater que jamais l'action du Gouvernement n'a suivi de manière aussi méthodique et ambitieuse une démarche planificatrice au cours de ces dernières années. » Superbe !

Le sacrifice de l'emploi et de l'investissement public dans le budget de 1981 rend de tels propos, excusez-moi, à la fois dérisoires et scandaleux.

Dérisoires parce que, jusqu'à ces derniers jours, nous avons beaucoup entendu parler de dialogue, de dialogue institutionnel. Vous savez qu'il n'y a pas d'hostilité à un tel dialogue de notre part. Je crois que le véritable lieu de ce dialogue, les véritables circonstances dans lesquelles il a un sens sont justement les grands débats qui se tiennent au Parlement, dans cette maison et au Sénat, et le débat budgétaire fait assurément partie de ceux-là. Le dialogue, nous le nouons.

Mais, pour qu'il y ait dialogue, encore faut-il qu'on parle le même langage, que l'on donne aux mots le même sens, et ce n'est assurément pas le cas quand j'entends M. Barre parler de planification. Car, enfin, monsieur le ministre — et je sens que je vais encore vous faire rugir, mais que voulez-vous ? — on

ne peut qu'être partagé, quand on entend les propos que je viens de vous citer, entre, d'une part, l'incrédulité la plus absolue ou alors, d'autre part, la révélation soudaine, à laquelle je vous convie, que, puisque la démarche de M. Barre a été à la fois planificatrice, méthodique et ambitieuse, et puisqu'une politique se juge à ses résultats, cela ne peut que vouloir dire que les objectifs permanents du Gouvernement tout au long de ces années ont été l'aggravation du chômage et l'accélération de l'inflation. (Sourires sur les bancs des socialistes et sur divers bancs.)

M. Henri Emmanuelli. C'est exactement cela !

M. Michel Rocard. C'est enfin à ces résultats que se mesure l'effet scandaleux de ces discours — j'ai risqué ce mot — mais comprenez que, pour un socialiste, ce que nous avons entendu dire par le Premier ministre n'est pas acceptable.

Sur des points essentiels, ce budget ne dit rien, ne prévoit rien. En particulier, quel va être le devenir du déficit de la sécurité sociale ?

En 1974, le candidat Valéry Giscard d'Estaing avait pris relativement peu d'engagements précis — ce qui n'était nullement exclusif de promesses plus générales. Mais sur au moins un point, il avait été catégorique : les pensions de retraite ne seraient pas taxées de cotisations du régime malade de la sécurité sociale et ces cotisations seraient supprimées pour tous les régimes qui les supportaient antérieurement à 1974. On sait ce qu'il en a été puisque, l'an dernier, les pensions de retraite ont été soumises à un point de cotisations sociales.

M. Giscard d'Estaing nous a solennellement annoncé, voici quelques mois, que ce point de cotisation serait supprimé en février 1981. Je n'épiloguerai pas sur la signification d'une telle mesure à une telle date.

Nous avons tous souri, même ceux qu'elle arrange, d'ailleurs.

M. Emmanuel Hamel. C'est ce qui avait été annoncé !

M. Michel Rocard. Nous sommes au moins complices dans le sourire. Cela n'ira pas plus loin, nous le savons !

Je veux simplement dire qu'ayant mesuré la valeur des engagements de M. Giscard d'Estaing et ayant constaté que rien n'était prévu dans ce budget pour engager une action en profondeur sur le problème de l'équilibre de la sécurité sociale en général, je réduite fort, si la même politique devait se poursuivre au-delà des élections, que l'on revienne à ce point, et pourquoi pas avec un bonus, car vous savez bien que le problème n'est pas résolu.

Ce budget est également muet sur le problème des investissements privés. Les choses vont si mal en ce domaine que plus personne n'ose sérieusement faire encore état de la doctrine libérale du Gouvernement selon laquelle l'économie devait repartir toute seule, simplement parce que les entreprises devaient faire plus de profits et que plus de profits devait signifier plus d'investissements. Malheureusement, cela ne marche pas.

Vous avez choisi d'accorder des aides fiscales massives à l'investissement. En commission, je vous avais interrogé sur ce point ; j'ai pris connaissance de votre réponse, vous savez très bien qu'elle ne cerne pas tout le problème. D'une part, tout cela est fait sans aucune prévision économique et industrielle, à l'aveuglette et, d'autre part, selon une doctrine qui profite aux forts et accable les faibles, vous avez choisi de favoriser les entreprises déjà prospères, puisque la détaxe porte sur les bénéficiaires imposables, comme si cela était à soi seul le critère selon lequel ces entreprises se trouvent dans les secteurs d'avenir pour l'économie nationale, dans ceux où elle doit se défendre, dans ceux où nous avons besoin de reconquérir notre marché intérieur, critère que nous aurions mieux compris que celui simplement de savoir si elles sont bénéficiaires ou au contraire déficitaires, parce qu'elles se trouvent sur un créneau exposé, auquel cas il aurait fallu les soutenir. Cela supposait une politique un peu plus sélective, un peu plus compréhensive et un peu moins globalement et abstraitement libérale.

Monsieur le ministre, sans doute, vous dois-je quelques excuses pour avoir, surtout à travers vous, mis en cause en fait le Président de la République et le Premier ministre. Cela tient à la pratique institutionnelle déséquilibrée qui fait que nous savons tous ici où et comment se déterminent les choix économiques et budgétaires dont nous discutons en ce moment. J'ai pensé que vous assumeriez ces critiques au nom de la solidarité gouvernementale. Un orateur — qui n'est pas de mon groupe — a dit que ce budget n'avait qu'un trait de volonté : c'était d'être volontairement électoraliste. Il est vrai que l'horizon où il se place est singulièrement limité. Pour moi, votre budget est quelque chose de plus ; il est un budget de la IV^e République. Il me rappelle tristement cette époque où l'on votait des douzièmes provisoires lorsqu'il y avait vacance du pouvoir au moment du vote du budget. Tout le monde sait d'ailleurs, sur tous les bancs de cette assemblée, que de toute façon et quelle que soit l'issue de l'élection de l'année prochaine, il faudra ensuite un sérieux collectif, beaucoup plus important qu'à l'ordinaire, pour

remettre normalement le train de l'Etat sur ses rails, rails qui dépendront de chacune des politiques choisies. Bref c'est un budget de douzièmes. Aujourd'hui, c'est bien la responsabilité qui fait le plus défaut à ceux qui sont au pouvoir. Il n'y a plus à proprement parler le pouvoir; il y a un groupe qui prépare une élection et, à la tête du Gouvernement, un homme qui se prépare à se mettre en réserve d'un avenir qu'il sent compromis.

Ce cynisme au sommet de l'Etat et cet aveuglement au Gouvernement sont un grand péril pour notre pays et pour son avenir. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Il est grand temps, monsieur le ministre, d'avoir une politique économique au service de la France et des Français. Nous aurons, soyez-en sûr, l'occasion d'en reparler bientôt. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une nouvelle fois l'acte fondamental de la politique gouvernementale, mais un acte qui n'est pas solitaire puisqu'il y a d'autres éléments de cette politique gouvernementale et de cette politique économique, c'est le budget.

Ce budget s'inscrit dans une perspective qui n'est guère souriante. Elle est marquée, sur le plan extérieur, par des contraintes internationales qui sont de plus en plus fortes et de moins en moins prévisibles et, sur le plan intérieur, par une prise de conscience relativement lente de la part de l'opinion publique du changement de comportement qu'implique de toutes parts cette crise qui est à la fois profonde et durable, à n'en pas douter.

Ce budget présente incontestablement un double mérite.

D'abord, il est résolument offensif vis-à-vis des dangers extérieurs qui nous menacent.

M. Philippe Marchand. C'est la ligne Maginot!

M. François d'Aubert. Ensuite, il recherche — et cela est également indispensable — l'infléchissement des comportements face aux problèmes structurels de notre économie.

M. Henri Emmanuelli. Vous n'y croyez pas, monsieur d'Aubert!

M. François d'Aubert. Si, monsieur Emmanuelli!

Je qualifierai ce budget d'offensif, car il refuse le repli néfaste sur nous-mêmes, celui du protectionnisme, dans une conjoncture risquant d'atteindre un degré de contrainte jamais imaginé auparavant — il faut en avoir conscience.

La contrainte est double : l'accroissement de la tension internationale et l'attente d'un troisième choc pétrolier, dont on peut aujourd'hui parler, même s'il n'est pas dans les hypothèses économiques jointes au budget.

M. Gérard Houteer. Il devrait y être!

M. François d'Aubert. Un jour, peut-être proche, le pétrole ne sera peut-être plus à trente dollars le baril, mais à quarante ou cinquante dollars, et la nécessité sera d'autant plus impérieuse de contenir le solde négatif de notre balance commerciale, d'équilibrer notre balance des paiements, d'exporter davantage et de reconquérir le marché intérieur en diminuant nos importations.

Face à cette conjoncture difficile, je vois dans votre budget, monsieur le ministre, deux idées maîtresses : d'abord la crédibilité de nos engagements et ensuite la compétitivité économique.

M. Christian Pierret. Comment ce budget peut-il être crédible après les quatre années qui viennent de s'écouler?

M. François d'Aubert. La crédibilité des engagements concerne deux points :

Premièrement, la crédibilité de notre défense nationale, qui est la clé de la crédibilité de notre politique internationale — et j'observe avec intérêt que l'ambition de la loi de programme militaire est dépassée avec 104 milliards de francs;

Deuxièmement, la crédibilité de notre politique énergétique à moyen terme. Nous ambitionnons qu'en 1990 30 p. 100 de notre énergie soit procurée par le nucléaire. Eh bien, nous faisons dans les budgets ce qu'il faut pour y parvenir, de la même manière que pour les économies d'énergie.

Quant à la compétitivité, c'est d'abord celle de la France qui est en cause. Il était indispensable que soit consenti un effort en faveur de la recherche. Nous le trouvons également dans ce budget. Il était indispensable car la France avait pris du retard et parce qu'aux Etats-Unis il va probablement y avoir une relance des programmes militaires, ce qui entraînera un accroissement de l'effort de recherche. Il s'agit d'abord de préparer l'avenir et c'est pour cela que cet effort de recherche est aussi important.

Il s'agit ensuite de la compétitivité de nos entreprises industrielles. Il est vrai que, malgré la restauration des marges, la libération des prix et l'amélioration de l'autofinancement, l'industrie — surtout celle des biens de consommation et celle des biens intermédiaires — est le secteur où les investissements ont malheureusement le plus fortement diminué en valeur relative depuis

dix ans. Alors qu'en 1970 les investissements dans le secteur industriel représentaient 20 p. 100 de la formation brute de capital fixe, ils n'en atteignent plus que 15 p. 100 en 1979. Il s'avérerait nécessaire de consentir un effort pour contrecarrer cette évolution défavorable. Nous le trouvons avec l'aide à l'investissement qui constitue un moyen privilégié de favoriser l'emploi. Cette aide atteint un montant exceptionnel. La direction générale des impôts a d'ailleurs dû enregistrer avec quelque peine une perte de cinq milliards de francs pour 1982. Cet effort est d'autant plus satisfaisant qu'il devrait engendrer des investissements à hauteur de 85 milliards.

Cette aide présente aussi un caractère permanent. Peut-on y voir l'amorce d'une réforme de l'impôt sur les sociétés? Je ne crois pas, mais on peut toujours considérer qu'elle permettra de stabiliser la législation fiscale, ce qui sera finalement très apprécié par nos entreprises.

Face à une conjoncture internationale difficile, ce projet de budget de combat pose trois interrogations.

La première est celle de la compatibilité d'un déficit budgétaire que je qualifierai de faible puisqu'il atteint trente milliards de francs — le soutien de la demande globale par le budget est donc relativement peu élevé — avec l'attente d'un troisième choc pétrolier qui aura, certes, un effet de hausse des prix mais probablement aussi — et là est le paradoxe — un effet déflationniste. On ne peut donc pas éluder une telle question.

La deuxième interrogation concerne le champ d'application de l'aide à l'investissement.

D'abord, il est logique de limiter la déduction fiscale aux entreprises performantes, mais celles-ci ne réalisent pas toujours et immédiatement des bénéfices. D'ailleurs, selon un rapport du conseil des impôts de 1977, seulement 40 p. 100 des sociétés affichent un bénéfice fiscal.

Ensuite, il est également logique de se borner aux seuls investissements productifs et de ne pas retenir une liste, toujours difficile à établir, comme ce fut le cas en 1966, des équipements concernés et des autres. Nous enregistrons donc un effort de simplification, mais la notion d'investissement productif demeure quand même vague et elle peut notamment donner lieu à des interprétations controversées. Nous souhaiterions obtenir davantage de clarté dans ce domaine.

Enfin, il est politiquement prudent de limiter l'aide aux investissements opérés en France. En effet on a trop souvent vu, dans le passé, des capacités productives s'installer à l'étranger dans les prétendus paradis fiscaux ou sociaux. Mais n'est-il pas aussi nécessaire que nos entreprises aient la possibilité de s'installer dans des pays comme les Etats-Unis ou l'Allemagne? Vous savez bien que cela coûte fort cher!

La troisième interrogation porte sur la possibilité de favoriser simultanément l'investissement privé sans pour autant négliger d'autres moteurs de l'investissement, notamment dans le secteur du logement.

Le logement, dont je rapporte le projet de budget, n'est certes pas maltraité, surtout si l'on tient compte du fonds d'action conjoncturelle qui constitue en quelque sorte le refuge des Keynesiens. Le F.A.C. produira un jour ses effets. En effet, les trois quarts des crédits du F.A.C. sont consacrés au logement.

Mais la conjoncture actuelle du secteur du logement est plutôt médiocre. Les risques, compte tenu notamment de la hausse des taux d'intérêt, sont réels. Ainsi la demande, qui se portait autrefois vers les prêts conventionnés, s'oriente de plus en plus vers les prêts à l'accession à la propriété dont le nombre est limité.

Dans ces conditions, je crois pouvoir dire que l'aide à la pierre est encore nécessaire, malgré les progrès accomplis pour venir en aide à la personne. Cela n'empêche d'ailleurs pas de permettre au secteur du bâtiment de faire face au défi international en essayant par exemple de limiter les importations de matériaux.

Les contraintes internationales ont, à l'évidence, modelé la physionomie de ce projet de budget. Mais la crise apparaît de plus en plus comme une sorte de défi à des habitudes et à des comportements que rendait possibles naguère une situation caractérisée par une croissance forte, par une hausse régulière du pouvoir d'achat, d'ailleurs largement anticipée par les agents économiques, et par des taux d'intérêt supportables, alors qu'ils atteignent aujourd'hui des niveaux souvent prohibitifs.

M. Henri Emmanuelli. Pourquoi?

M. François d'Aubert. Cet environnement qui, autrefois, était entièrement favorable, s'est assombri. Il faut se féliciter que ce projet de budget, apparemment neutre et sans surprise — d'autres sont plus sévères — propose finalement des inflexions structurelles fondamentales. J'en retiendrai deux.

M. Henri Emmanuelli. Oh!

M. François d'Aubert. Premièrement, l'amorce d'un nouveau système d'aide aux entreprises.

Les problèmes des entreprises semblent vous intéresser fort peu, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Je m'émerveillais de l'expression « les inflexions structurelles » !

M. François d'Aubert. Deuxièmement, une tentative sérieuse de stabilisation des prélèvements obligatoires.

La nouvelle méthode de soutien des entreprises et de l'emploi constitue une véritable inflexion structurelle. L'aide fiscale à l'investissement présente un caractère novateur. Cette aide permanente est aussi, et c'est très important, simple et affichée ; elle satisfait à un besoin de clarification.

La France a connu l'Etat-gendarme et l'Etat-providence. Depuis quelques temps, les entreprises françaises semblent découvrir l'Etat « mère poule », dans lequel le haut fonctionnaire est à la fois le manager, le soigneur et l'entraîneur !

Quelle aventure aujourd'hui pour une entreprise techniquement, financièrement performante et, qui plus est, exportatrice, d'avoir été repérée par ces nouveaux sergents recruteurs de l'administration animés de bonne volonté et possédant d'immenses qualités ! En effet, cette malheureuse entreprise est alors choyée, dorlotée, auscultée...

M. Henri Emmanuelli. Chouchoutée !

M. François d'Aubert. ... auditionnée et finalement bardée d'aides toutes plus spécifiques et personnalisées les unes que les autres. Mais à quel prix ! Souvent au prix de négociations longues, voire sans fin, d'une contractualisation bonne dans son principe mais souvent excessive tant les performances supplémentaires demandées sont tantôt irréalisables, tantôt incontrôlables par l'administration. Plus graves encore sont les inégalités de traitement d'un secteur à l'autre, d'une entreprise à l'autre, et dont la généralisation serait néfaste à la crédibilité de l'Etat.

Comprenez bien qu'il ne s'agit pas de mettre en cause des procédures qui font chaque jour leurs preuves, comme celle du Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles ou du Comité interministériel de développement des investissements de soutien à l'emploi, mais plutôt de dénoncer une tendance larvée à une sorte d'arbitraire inconscient ou semi-conscient qui rend de plus en plus aventureuses les démarches en vue de l'obtention d'une prime ou d'un prêt bonifié, dont souvent ni l'assiette ni le taux ne sont clairement connus.

Grâce à cette aide simple et affichée à l'investissement, l'économie française dispose maintenant d'un système de plus en plus cohérent de soutien aux entreprises et à l'emploi.

M. Henri Emmanuelli. Attendons les résultats !

M. François d'Aubert. Cette aide ne peut qu'être favorable à l'emploi soit en évitant des licenciements, soit en contribuant à la création d'emplois : dans l'immédiat, en s'appliquant à des investissements de capacité ; à terme, en favorisant la compétitivité des entreprises.

Mais la cohérence du système veut également que l'aide à l'investissement reste associée aux procédures spécifiques existantes. Je nourris quelques inquiétudes sur ce point.

Je ne crois pas que l'on vise particulièrement les primes d'orientation agricole ou les primes de développement régional qui sont indispensables à l'aménagement du territoire et à l'emploi dans les régions les plus défavorisées. Mais je me demande si l'on ne songe pas à diminuer les prêts bonifiés du crédit national en faveur de l'emploi, des économies d'énergie ou des exportations qui sont d'une très grande utilité.

M. Michel Noir. Très bien !

M. François d'Aubert. La première inflexion structurelle concerne donc l'amorce d'un nouveau système d'aide.

La deuxième inflexion structurelle a trait à l'annonce d'une stabilisation de la pression fiscale peut-être moins aléatoire que par le passé et à l'espoir plus sérieux d'une stabilisation des prélèvements obligatoires.

Deux moyens sont employés pour parvenir à la stabilisation fiscale. Le premier consiste à limiter le train de vie de l'Etat et le second à prévoir une indexation satisfaisante des tranches de l'impôt sur le revenu touchant à la fois les revenus modestes, ceux des cadres et des classes moyennes.

Mais la stabilisation reste incertaine malgré la garantie de l'indexation.

En premier lieu, elle est soumise aux aléas des rentrées fiscales et à leurs prévisions. Il existe d'autres impôts que l'impôt sur le revenu.

M. Henri Emmanuelli. La fiscalité directe locale !

M. François d'Aubert. Il ne faut pas oublier qu'en 1980, le produit de la T.V.A. sera supérieur de onze milliards par rapport aux prévisions et celui de l'impôt sur les sociétés de dix milliards.

En second lieu, la stabilisation est influencée, en sens inverse, par l'élargissement constaté ces dernières années de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

Cet élargissement est souhaitable dans le cadre de la justice fiscale, mais il est encore plus urgent de revoir le barème de l'impôt sur le revenu. Cette révision, qui est en chantier au ministère des finances, se révèle de plus en plus indispensable.

Une satisfaction nous est donnée sur le plan de la stabilité du prélèvement fiscal, notamment du prélèvement fiscal de l'Etat, ce qui donne en quelque sorte bonne conscience à ses responsables. Quant au prélèvement obligatoire global, il n'a pas encore véritablement amorcé sa stabilisation — je ne parle même pas de sa décrue — du fait des prélèvements sociaux et de ceux des collectivités locales liés aux dépenses de fonctionnement, celles-mêmes issues des dépenses d'investissement qui ont peut-être été trop généreuses au cours des dix dernières années.

Mais un élément inquiétant dans la notion de prélèvement obligatoire est celui du prélèvement obligatoire privé. Il s'agit des charges des contribuables qui sont liées à l'endettement des citoyens, c'est-à-dire les charges d'emprunt pour l'achat d'une maison ou d'une voiture à crédit, par exemple.

Une statistique sérieuse révèle que, pour les seuls Français endettés, les charges d'emprunt représentent environ 25 p. 100 du revenu disponible. C'est considérable et grave car cela s'ajoute aux prélèvements social et fiscal.

Ces prélèvements obligatoires privés sont un jeu de mots, car ils résultent toujours d'actes volontaires. L'achat d'une maison ou d'une voiture est un acte volontaire, mais le paiement des charges de l'est pas, il s'agit d'un prélèvement supplémentaire. Il convient de tenir compte de cet élément à la fois psychologique, économique et politique.

La maîtrise du prélèvement obligatoire se révèle d'autant plus indispensable que le prélèvement pétrolier ampute une partie du revenu et que le maintien du pouvoir d'achat pose un problème de plus en plus difficile. Il faut se donner beaucoup de mal pour maîtriser le prélèvement obligatoire, non seulement le prélèvement fiscal qui est déjà largement engagé dans ce projet de budget comme dans le précédent, mais aussi le prélèvement social, et peut-être même le prélèvement privé, qui dépend pour une large part des charges d'emprunt qui seront d'autant plus lourdes que les bonifications d'intérêt seront moins importantes dans les budgets des particuliers et des entreprises.

En conclusion, je voterai ce projet de budget...

M. Henri Emmanuelli. Nous avons eu peur !

M. François d'Aubert. ... car il me paraît offensif dans la conjoncture internationale. Il me semble également que les inflexions structurelles de ce projet de budget d'adaptation commencent en quelque sorte à constituer un corps de doctrine. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Je devrais maintenant donner la parole à M. Lataillade et à M. Bord, mais je constate qu'ils sont absents. Dans ces conditions, la parole est à M. Schwartz.

M. Julien Schwartz. Monsieur le ministre, c'est la quatrième fois depuis le début de la crise pétrolière que l'Assemblée nationale est amenée à discuter de la fiscalité de l'industrie des hydrocarbures.

La première fois, ce fut à l'issue des travaux de la commission parlementaire d'enquête dont je fus rapporteur ; la deuxième, au moment de la discussion de la loi de finances pour 1977 ; la troisième, l'année dernière, à l'occasion de l'examen de la loi de finances pour 1981.

Le sujet est difficile pour toute une série de raisons.

D'abord, la structure des sociétés pétrolières complique la législation. En effet, les sociétés pétrolières sont des sociétés multinationales qui, de ce fait, ont une très grande souplesse de gestion ; elles pratiquent entre leurs filiales des prix de transfert qui peuvent avoir des conséquences non négligeables sur la constitution de la matière imposable.

Ensuite, les règles fiscales applicables aux compagnies pétrolières sont multiples : provision pour fluctuations des cours, provisions pour reconstitution de gisements, provisions diverses telles que celles pour dépréciation d'actif, redevances communales, départementales ou d'Etat, fiscalités étrangères différenciées, nature des contrats de production et d'achat des produits pétroliers extraordinairement variable, enfin règle du bénéfice mondial dont le détail n'est contenu que dans des agréments que le secret fiscal empêche le législateur de connaître.

Outre les conséquences de la complexité des structures économiques et fiscales, il faut également admettre que la confusion a été entretenue dans le public sur une série de données. No citons que deux exemples : confusion malheureusement encore trop répandue entre le résultat des compagnies de raffinage et celui des compagnies mères ; présentation au public des comptes des sociétés à la limite de l'honnêteté, la ligne « imposition » des sociétés regroupant sans vergogne aussi bien les impôts payés à l'étranger que ceux théoriquement payés en France. C'est pourquoi j'ai encore reçu l'année dernière des lettres soutenant qu'il était totalement inexact de prétendre que la C.F.P. et la S.N.E.A. n'avaient payé aucun impôt sur les sociétés en France, alors que ce fait est patent.

Je reviendrai sur ce point lors de la discussion des amendements de la commission des finances, mais je précise d'ores

et déjà que la non-publication des comptes fiscaux des entreprises agréées au régime du bénéfice mondial conduit à une impuissance quasi absolue du législateur. Fait bien plus grave, ce dernier peut être amené à prendre des positions illégitimes, soit que ses intuitions le conduisent à trop charger la harque fiscale, soit que ses sympathies l'entraînent à l'alléger totalement.

A cette confusion s'ajoute également l'ampleur des problèmes économiques posés par le fait que la France est un Etat qui dispose de peu de sources domestiques d'énergie. Dès lors, tout ce qui a trait au pétrole est une affaire d'Etat et les réactions des uns et des autres reflètent cette triste réalité. Enfin, en raison même de ce que je viens d'affirmer, le pétrole a un « contenu » politique très important qui explique le caractère passionné et passionnel des positions de certains.

La commission d'enquête de 1974, malgré le secret fiscal, s'était efforcée de démêler l'écheveau de la fiscalité pétrolière.

Je me suis aperçu avec le recul que le rapport que j'avais eu l'honneur de présenter contenait sur ce point un certain nombre de lacunes. Mais, en lisant le rapport du Gouvernement présenté à l'appui de la loi de finances pour 1980, j'ai eu le plaisir de constater que, pour l'essentiel, les grandes lignes de la démonstration que j'avais esquissée à l'époque n'étaient pas contredites.

Le débat qui avait eu lieu à l'automne 1974 était sans doute trop chargé de connotations politiques pour qu'une discussion réellement objective ait pu s'instaurer. En 1976, la modification des règles de la provision pour fluctuations des cours et la première modification de la législation sur la provision pour reconstitution de gisements n'avaient laissé également un certain malaise. J'avais cru discerner que le rapporteur général de l'époque n'était pas aussi convaincu que moi-même du caractère partiel et peu satisfaisant des réformes proposées. En revanche, l'année dernière, l'exposé que j'avais eu l'occasion de faire à cette même tribune avait — si ma mémoire est bonne — recueilli l'attention de M. le ministre du budget.

Aujourd'hui, il m'est agréable de soutenir que le rapport présenté par le Gouvernement est un bel effort de synthèse et qu'il présente le très grand mérite de mettre en lumière les interactions des différentes règles fiscales les unes par rapport aux autres. De ce fait, la réflexion que nous propose ce rapport est substantielle et, sur bien des points, elle cerne la réalité d'assez près. En d'autres termes, nous progressons peu à peu vers une compréhension plus complète du sujet que nous devons traiter.

Avant d'examiner les différentes dispositions contenues dans l'article 3 du projet de loi de finances pour 1981, je présenterai une remarque d'ordre général.

Pour l'essentiel, la réforme proposée est légitimée par des considérations sur l'évolution des prix du pétrole. Selon le rapport présenté à M. le Premier ministre, la multiplication par trois de ces prix en 1974, puis leur multiplication par deux en 1979 ont permis aux compagnies pétrolières d'accroître leurs bénéfices et leur capacité d'investissement. En conséquence, les aides fiscales dérogatoires de droit commun se justifient beaucoup moins, même si le marché pétrolier s'accroît plus lentement qu'auparavant. Ce sont donc des considérations économiques qui expliquent la réforme proposée.

Ce raisonnement n'est pas faux, mais le rapport aurait pu dire autre chose. Est-il normal de considérer qu'il fallait instaurer des aides fiscales à la recherche pétrolière en raison du bas prix du pétrole, alors que le marché de ce produit se développait avec une rapidité foudroyante en permettant l'expansion des sociétés pétrolières ? Cet accroissement du marché était en lui-même une incitation à la recherche d'autant plus grande que les rapports entre compagnies et Etats producteurs étaient, à l'époque, très favorables aux compagnies.

Est-on sûr par ailleurs que les aides fiscales aient joué un autre rôle que celui de permettre une augmentation des profits ? Après tout, à l'époque du grand boom pétrolier, chacun sait que la Compagnie française des pétroles n'a pas eu des activités de recherche aussi importantes que l'aurait exigé l'intérêt national. La S. N. E. A. elle-même, qui bénéficiait de la rente de Lacq, a été plutôt discrète dans ce domaine. Quant à l'E. R. A. P., qui a engagé d'importants programmes de recherche, il a été nécessaire de lui accorder d'importants financements budgétaires directs.

Dans ces conditions, fallait-il d'abord établir, puis ensuite maintenir les dispositions fiscales qui aboutissaient à une non-imposition des sociétés ? C'est une question qui, certes, n'a plus qu'un intérêt historique, mais qui mérite cependant d'être présente à l'esprit.

Après tout, était-il normal que les compagnies pétrolières ne contribuent pas pour leur part à l'effort fiscal demandé aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises ?

Je m'obstine à penser aujourd'hui, comme en 1974, que la réforme de la fiscalité pétrolière relève non seulement de considérations économiques, mais également — sinon plus — de considérations de morale publique.

En lisant le rapport présenté à l'appui du projet de loi de finances, j'ai eu le sentiment que le Gouvernement avait hésité à le dire tout en espérant que d'autres le diraient à sa place.

C'est une conception que je trouve surprenante car je ne vois pas pourquoi on ne dirait pas ce qui est, à savoir qu'il est normal qu'une firme qui fait des bénéfices paie des impôts et qu'il est anormal qu'elle n'en paie pas. Le Gouvernement ne doit avoir peur ni des évidences, ni de la morale.

J'en viens maintenant aux deux types de mesures fiscales qui sont prévues dans l'article 3 du projet de loi de finances.

Les modifications proposées en ce qui concerne les redevances perçues sur les productions d'hydrocarbures liquides ou gazeux sont de portée inégale selon qu'il s'agit des redevances départementales et communales ou de la redevance d'Etat.

Pour les premières, le Gouvernement propose cette année d'en revenir à l'amendement que j'avais initialement présenté à l'Assemblée nationale au mois d'octobre 1979. A cette époque, j'avais proposé un quadruplement des taux, mais le Gouvernement avait préféré, dans un premier temps, ne faire que doubler le prélèvement. En doublant les taux fixés l'année dernière, nous en revenons donc à ma proposition. Nous atteignons ainsi un niveau raisonnable, la répartition entre communes et départements ayant été par ailleurs judicieusement modifiée par un amendement sénatorial.

Les dispositions concernant la redevance d'Etat ont une tout autre ampleur sur le plan financier. Si la modification des taux des redevances communales et départementales aboutit à un prélèvement fiscal supplémentaire de l'ordre de 40 millions de francs, les modifications proposées en ce qui concerne la redevance minière d'Etat portent sur une somme de l'ordre de 900 millions de francs en année pleine. Cette somme n'est pas négligeable mais il faut en souligner la modicité par rapport, d'une part, à la valeur de nos productions domestiques et, d'autre part, aux prélèvements pratiqués couramment par les pays producteurs de pétrole et de gaz qu'il s'agisse des pays membres de l'O. P. E. P. ou des pays européens producteurs.

En effet, au total, si l'on additionne aux prélèvements dus aux redevances départementales et communales les prélèvements dus à la redevance minière d'Etat inscrite dans l'article 3 de la loi de finances, nous ne sommes qu'à un niveau de prélèvement de l'ordre de 12 p. 100, taux qu'il faut comparer aux 90 p. 100 des pays de l'O. P. E. P. ou aux 60 à 80 p. 100 de la Grande-Bretagne ou de la Norvège. Certes, nos gisements sont petits mais les niveaux proposés ne sont pas très importants, d'autant plus que, pour l'essentiel, les gisements sur lesquels le prélèvement est augmenté sont amortis depuis longtemps et ont bénéficié d'un taux de redevance particulièrement bas : par exemple, le gisement de Lacq ne payait une redevance minière qu'à la hauteur de 0,595 p. 100.

Il faut souligner par ailleurs que le Gouvernement maintient les taux anciens — sauf le taux exorbitant de Lacq — pour, d'une part, les nouveaux gisements et, d'autre part, les puits dont l'exploitation se trouverait prolongée ou accrue grâce à l'utilisation de techniques nouvelles. Il s'agit dans ce dernier cas de ce que l'on appelle généralement la récupération secondaire ou tertiaire du pétrole ou du gaz.

Sur ces propositions du Gouvernement, je voudrais formuler deux remarques.

La première concerne la notion de gisements nouveaux. Tout d'abord, par rapport à la législation ancienne, le prélèvement qui est proposé pour ces gisements nouveaux pourrait être inférieur à celui prévu par la législation actuelle dès lors que ces gisements produiraient plus de 1 million de tonnes de pétrole par an. En effet, il est prévu dans l'actuel code minier qu'au-delà d'une production de 1 million de tonnes le prélèvement est de 14 p. 100. Le texte qui nous est proposé plafonne les prélèvements à la hauteur de 12 p. 100.

Certes, on me dira que nous n'avons pas, hélas ! de gisements pétroliers importants et que si, par hasard, des découvertes significatives étaient faites, la fiscalité serait ajustée. D'autre part, les taxations réduites prévues pour les gisements nouveaux ne sont pas limitées dans le temps. Or la valorisation de ces gisements serait vraisemblablement importante compte tenu de la hausse qui paraît inéluctable des prix du pétrole et on voit mal les raisons qui, au bout de quelques années, légitimeraient une taxation relativement faible de ces gisements nouveaux.

A cela, on pourrait répondre aussi que limiter dans le temps une taxation minorée pour les nouveaux gisements pourrait pousser l'exploitant à surexploiter les gisements qu'il vient de découvrir, alors même que l'intérêt général pourrait consister à moduler cette exploitation en fonction des considérations économiques générales ou diplomatiques.

Malgré ces deux réponses, j'aurais été tenté pour ma part de rétablir une taxation à 14 p. 100 pour les nouveaux gisements produisant plus de 1 million de tonnes annuellement et à limiter à cinq ans d'exploitation la taxation minorée. Toutefois je reconnais qu'il est intellectuellement difficile de départager en logique ma démarche intellectuelle de celle des pouvoirs publics.

C'est pourquoi, en fin de compte, monsieur le ministre, j'ai renoncé à présenter sur ce point un amendement tout en étant persuadé que, si, par bonheur, nous découvrons des gisements pétroliers ou gaziers nouveaux, nous serons amenés à revoir les règles fiscales que l'on nous demande de voter cette année.

De la même façon, en ce qui concerne les productions applicables, cette fois, aussi bien aux productions anciennes et aux productions nouvelles mais utilisant des techniques de récupération secondaires ou tertiaires, je pense que le décret d'application ne sera pas facile à rédiger, les techniques étant par nature évolutives.

Je souhaiterais, sur ce point, obtenir des précisions sur les consultations qui ne manqueront pas de se révéler nécessaires pour la rédaction de ce texte réglementaire et j'apprécierais que le Parlement puisse être informé très précisément sur ces consultations et leurs résultats.

Nous sommes ici, en effet, dans le domaine de l'assiette de l'imposition qui, *stricto sensu*, appartient au domaine de la loi et ne peut être délégué que dans des conditions très particulières aux termes de la Constitution. Je ne pense pas qu'il soit raisonnable en l'occurrence de demander au Gouvernement de recourir aux ordonnances de l'article 38 qui sont la seule voie constitutionnelle mais, en échange, il paraîtrait indispensable que, en matière de définition de l'assiette de l'impôt, d'une façon générale, l'exécutif, lorsque des lois lui donnent délégation d'adapter et de préciser la législation, fasse rapport au Parlement et tienne compte des réflexions des parlementaires.

Cette réflexion est naturellement également valable pour les projets de réforme que le Gouvernement expose dans son rapport en ce qui concerne la législation sur le bénéfice mondial et le bénéfice consolidé. Cette remarque m'amène tout naturellement à aborder pour terminer les propositions du Gouvernement en matière de provision pour reconstitution de gisements.

Tout d'abord — et encore une fois c'est l'un des mérites du rapport — il y a interaction entre les dispositions du régime du bénéfice mondial et la constitution de la P. R. G. Celle-ci, en effet, se calcule dans les groupes consolidés en fonction du bénéfice réalisé sur les ventes de la totalité de leurs mines, que celles-ci soient situées en France ou à l'étranger. Donc la définition du bénéfice réalisé en la matière joue sur le montant de la P. R. G. mondiale que les sociétés peuvent constituer.

Or le bénéfice mondial dépend certes de l'activité économique des firmes en question mais aussi et peut-être surtout de la qualification des impôts qu'elles paient à l'étranger. C'est en effet un paradoxe, mais cependant le reflet strict de la réalité, que de dire que le bénéfice fiscal réalisé à la production est d'autant plus élevé pour les compagnies que l'on admet que la totalité des prélèvements réalisés par les Etats producteurs sont des prélèvements directs et constituent donc un impôt sur les bénéfices.

En d'autres termes, c'est la qualification de l'impôt qui détermine le bénéfice. J'ai dit plus haut que cela avait une incidence sur le montant de la P. R. G. qui pouvait être constituée : cela a également une incidence sur les crédits d'impôt que les sociétés peuvent déduire de l'impôt sur les bénéfices constitués au niveau du consolidé et théoriquement imposables en France.

En matière de fiscalité des compagnies pétrolières, en raison même de leur activité internationale et de la fiscalité — souvent peu comparable à celle des Etats industriels — mise en place par les pays producteurs, nous atteignons donc un monde d'abstraction où, à l'occasion des définitions des prélèvements fiscaux, on détermine des bénéfices plus ou moins réels : ou plus ou moins gonflés, des impôts plus ou moins importants et des crédits d'impôts plus ou moins gigantesques.

Il faut ajouter qu'à cette question de la qualification des impôts étrangers se surajoute une difficulté grandissante concernant ce qui est réellement pétrole produit dans des mines appartenant totalement ou partiellement aux compagnies et les achats résultant de contrats à plus ou moins long terme ayant un caractère commercial plus ou moins affirmé.

A cet égard, j'ai noté que le rapport présenté au Premier ministre, et qui est de qualité, indique que la Compagnie française des pétroles produit ou dispose d'environ 70 millions de tonnes de pétrole brut par an. Le rapport annuel de la C. F. P. indique que les droits à huile de cette compagnie, c'est-à-dire en fait, semble-t-il, le pétrole sorti de ces puits, ne s'élèvent qu'à 28 millions de tonnes. La différence entre 28 et 70 millions de

tonnes consisterait en 27 millions de tonnes d'achats à un an ou plus d'un an et à 15 millions de tonnes d'autres achats.

Je ne suis donc pas, pour ma part, totalement persuadé que la réforme du bénéfice consolidé qui est présentée à la page 22 du rapport des ministres du budget et de l'industrie soit totalement logique. Sous une apparence de ce que l'on pourrait appeler quelque peu audacieusement « une rigueur pragmatique », le Gouvernement se résigne à admettre que les prélèvements des Etats producteurs s'apparentent au moins en partie à des impôts sur les bénéficiaires.

Je suis de ceux qui pensent que ces prélèvements sont en fait, quel que soit leur nom, des prélèvements indirects du type « redevances ». En effet, ces prélèvements sont faits sur chaque baril de pétrole enlevé et même si la société de production appartenant à la filiale de la compagnie pétrolière multinationale ne faisait aucun bénéfice, ces prélèvements existeraient.

En conséquence, il me paraîtrait logique d'admettre ces prélèvements en déduction de l'assiette imposable et de ne les admettre en aucune façon, en tout ou partie, en déductibilité de l'impôt direct.

La conversation que j'ai eue avec les représentants de votre ministère sur ce point a été tout à fait passionnante, monsieur le ministre ; l'argumentation présentée a certainement, pour elle un certain nombre d'avantages mais je ne peux m'empêcher de penser que la solution retenue tient plus son origine dans le souci d'un équilibre entre les thèses des compagnies et les préoccupations fiscales du ministère du budget qu'à une analyse objective de la nature des prélèvements opérés par les pays producteurs.

Là encore, je souhaite en toute hypothèse que lorsque le décret traitant de ce sujet sera prêt, vous puissiez, monsieur le ministre, faire un exposé devant les parlementaires compétents, de telle sorte que là encore nous soyons associés à la définition de l'assiette de l'impôt.

Vous admettez cependant, outre les considérations que je viens de développer, que le fait que cette réforme du régime du bénéfice mondial ne soit pas encore intervenue et qu'en conséquence une certaine incertitude pèse sur sa réalisation effective, je suis prudent dans le jugement que je porte sur la portée réelle du prélèvement fiscal que peuvent représenter les modifications que vous proposez en matière de provision pour reconstitution de gisements.

Certes, il me semble que l'évolution récente des prix et la bonne santé financière des compagnies pétrolières justifient que la provision pour reconstitution de gisement ne bénéficie plus du double système de la mise en provision et de l'amortissement des équipements financés par cette provision.

De la même façon, la réintégration au bout d'un an des provisions constituées limite l'avantage de trésorerie qui est consenti aux compagnies, tout en les incitant à calculer la provision en fonction de leur programme de recherches et non plus en fonction d'une politique strictement financière.

En d'autres termes, je considère que la démarche intellectuelle des pouvoirs publics est bonne ; je suis en revanche plus sceptique quant aux rentrées fiscales concrètes qu'on peut en attendre.

Pour nous en tenir à l'essentiel et pour ne pas alourdir ce débat déjà très technique de chiffres trop nombreux, disons, si j'ai bien compris les évaluations faites par vos services, que vous attendez en gros des plus-values de recettes de l'ordre d'un milliard 300 millions en 1981 et d'un milliard 200 millions en 1982. Ces sommes cependant auraient une composition très différente dans la mesure où, en 1981, jouerait le phénomène des acomptes, ce qui rend quelque peu obscures les comparaisons de ces deux chiffres, d'autant qu'en 1982 jouerait la réintégration des P. R. G. antérieures à la réforme.

J'ai noté que vos services n'étaient pas allés au-delà de l'année 1982 dans leurs estimations. En effet, soulignons-le encore, il y a une interaction et des circonstances économiques et des différentes modalités fiscales applicables aux compagnies qui rendent aléatoire ce type de pronostic ; on peut considérer que les recettes attendues de l'augmentation des redevances aboutiront effectivement à une plus-value fiscale, mais, en ce qui concerne les autres éléments contenus dans l'article 3 de la loi de finances, les estimations restent susceptibles d'être au moins pour partie démenties par la réalité.

Ce qui me paraît par contre certain, c'est que, si le Parlement retenait les deux amendements votés par notre commission des finances, nous pourrions être absolument persuadés que la réforme adoptée par le Parlement n'engendrerait pratiquement aucune plus-value fiscale. L'amendement laissant aux compagnies la possibilité de réintégrer pendant deux ans leurs provisions supprime toute plus-value fiscale en ce domaine. De la même façon, l'amendement qui prévoit que les P. R. G. antérieures peuvent être employées jusqu'au 31 décembre 1982 supprime également toute plus-value fiscale attendue des propositions du Gouvernement.

J'avoue ne pas être suffisamment armé pour évaluer la portée fiscale de l'amendement de la commission des finances laissant intact le système actuel des P.R.G. additionné à l'amortissement pour les investissements faits en France. Il est clair cependant que, là encore, si cet amendement était adopté, nous aboutirions à une moins-value fiscale potentielle non négligeable.

N'oublions pas, par ailleurs, qu'il convient d'apprécier l'augmentation du taux des redevances communale et départementale, d'une part, de la redevance des mines, d'autre part, en se souvenant que ces redevances sont déductibles de l'assiette imposable et que leur augmentation a donc un effet sur l'impôt sur les sociétés.

D'après les services de votre ministère, en 1982 le paiement d'une redevance minière à la hauteur de 1,2 milliard de francs aboutit à une moins-value fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés de 375 millions de francs, ce qui est considérable. Cela ramène par conséquent la plus-value fiscale pour 1982 de 1,3 milliard, chiffre que j'ai cité tout à l'heure, à environ 800 millions. Certes, encore une fois, cette moins-value fiscale résulte d'un calcul théorique qui sera peut-être démenti dans le concret, mais cet aspect de la réforme fiscale qui nous est proposé ne doit pas être oublié.

J'ai lu avec intérêt l'argumentaire de la commission des finances. Je constate qu'il est à l'exact opposé de l'argumentaire exposé par le Gouvernement, et dans le rapport destiné au Premier ministre et dans l'exposé des motifs de l'article 3. J'ajoute que les considérations que j'ai développées tout à l'heure, à savoir qu'il était moral que les compagnies pétrolières paient une certaine quote-part de l'effort fiscal national, n'ont pas été prises en compte par la commission des finances dans ses réflexions.

Pour ma part, je souhaiterais donc que l'Assemblée nationale adopte sans modification le texte de cet article 3 sur ce point essentiel, quitte à ce que, à l'occasion de la discussion du budget pour 1982, le ministre du budget nous expose la portée constatée des mesures adoptées et nous propose, le cas échéant, des modifications si l'effet économique de ces mesures se révélait négatif.

Pour conclure, mes chers collègues, je dirai simplement ceci : espérer que l'examen par le Parlement de la fiscalité des compagnies pétrolières se déroule en dehors de toute passion politique est absurde. D'autre part, espérer que cet examen puisse se faire en toute clarté ne l'est pas moins dans la mesure où le législateur est dans la situation extravagante de devoir légiférer sur une matière dont la connaissance lui échappe en partie en raison du secret fiscal. C'est ce qui vous explique pourquoi je m'efforce de me garder à la fois d'un scepticisme excessif et d'une approbation entière.

Cette année, je crois qu'il est cependant possible de dire que le Gouvernement a fait un réel effort de réflexion sur le fond du sujet et qu'il témoigne, même s'il ne le dit pas, d'un réel souci de moralisation d'un système dont la perpétuation était chaque jour plus choquante. En conséquence, je soutiendrai sa proposition. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, l'un d'entre nous, il y a une demi-heure, prétendait sans le prouver que votre budget était volontairement électoraliste, alors qu'il appelle à l'effort et, dressant le bilan avec une partialité qui étonne de la part de quelqu'un qui se croit appelé à assumer un jour de très hautes fonctions dans l'Etat, il en arrivait à oublier les circonstances internationales qui pèsent sur la France d'aujourd'hui.

Loin d'être antisocial, comme il le fut affirmé sans preuve, loin d'être antiéconomique, comme il le fut dit, loin d'aggraver les effets de la crise, votre budget, monsieur le ministre, n'est ni passif ni neutre. Incontestablement, vous pouvez vous targuer de résultats importants qui, tout à l'heure, ne furent pas évoqués.

M. Gérard Houteer. Lesquels ?

M. Emmanuel Hamel. Comment peut-on, face à un peuple intelligent et qui sait juger de l'évolution du monde, délibérément méconnaître l'influence qu'exercent, non seulement sur l'économie française, mais sur celle de tous les pays industrialisés, tant du monde encore libre que du monde socialiste, les effets de la crise mondiale ?

Les milliards de dollars de dettes accumulés par les pays socialistes sont bien la preuve que, sans les concours financiers de l'Occident, la situation économique et sociale que connaissent leurs populations serait encore plus grave.

M. Gérard Houteer. Parlez de la France !

M. Emmanuel Hamel. Et pour parler de la France, affrontée à des problèmes qui s'abatent sur le monde tout entier, pourquoi méconnaître un certain nombre de résultats très remarquables ?

M. Gérard Houteer. Ah !

M. Emmanuel Hamel. Le franc se tenait comme il se tient au milieu du système monétaire européen et le fait que notre monnaie soit par l'étranger appréciée comme elle l'est prouve hélas ! que l'étranger juge mieux des réalités économiques et sociales de la France que certains Français s'expriment à cette tribune.

N'est-il pas remarquable de constater que de tous les pays industrialisés, nous sommes celui qui a le plus modéré le déficit budgétaire, celui dont la dette publique est, et de loin, la plus faible, tant par rapport au total des dépenses budgétaires, que par rapport au produit intérieur brut, celui dont les coefficients de hausse de prix se comparent avantageusement à nombre d'autres pays, celui dont les réserves d'or et de devises ont augmenté dans de substantielles proportions et celui qui a dû attendre la gravité du second choc pétrolier pour connaître un déficit du commerce extérieur, qui n'a été, malgré la hausse considérable du coût du pétrole, que de 21 milliards de francs pour les six premiers mois de l'année, déficit faible si on le compare aux déficits gigantesques de pays...

M. Gérard Houteer. Et l'Allemagne ?

M. Emmanuel Hamel. ... ayant sur nous l'avantage d'abondantes ressources en pétrole, comme les Etats-Unis ? Vous citez l'Allemagne, mon cher collègue. Je vous en remercie car vous me donnez ainsi l'occasion de souligner que même ce pays en vient aujourd'hui à connaître, compte tenu du choc pétrolier, un déficit de son commerce extérieur.

Si, donc, on examine la situation avec objectivité, il faut convenir qu'elle est avantageusement comparable à celle de tous les pays qui nous entourent.

Par ailleurs, monsieur le ministre, votre budget n'est ni passif ni neutre, comme certains l'ont prétendu. Si on laissait aller la tendance spontanée, compte tenu de l'évolution du monde, la croissance du produit intérieur brut ne serait sans doute l'an prochain que d'à peine 1,5 p. 100 et vous accomplissez l'effort d'essayer de parvenir — je dis « essayer » car personne aujourd'hui n'a la certitude de l'avenir, quel que soit l'apport de sa volonté — à un taux de croissance de 2,2 p. 100, peut-être 2,5 p. 100.

On accuse votre budget de ne pas être fondamentalement axé sur l'objectif de la défense de l'emploi. Que l'argument est spéculaire...

M. Gérard Houteer. Vous plaisantez !

M. Emmanuel Hamel. ... car l'emploi n'est pas amélioré de manière durable par le maintien artificiel de structures sclérosées ni par la création de postes dans la fonction publique.

Certes, il serait préférable, si la situation du monde et celle de la France le permettaient, de créer des emplois dans maints secteurs. Mais nous devons tenir compte de l'ensemble du problème économique et convenir que le problème de l'emploi — et votre budget prouve bien, par les incitations qu'il donne à l'investissement, que vous en avez la sage conviction — c'est fondamentalement celui de la compétitivité des entreprises françaises, de leur dynamisme, de leur conquête progressive des marchés extérieurs et de leur résistance à la pénétration des produits étrangers sur le marché national. Vous tentez d'y parvenir. Le fait que l'impasse reste très modérée aura pour heureuse conséquence que le Trésor n'aura pas à prélever sur l'épargne des ressources qui ainsi demeureront disponibles pour le financement des investissements productifs, qu'ils soient publics ou privés.

Ceux qui préconisent un déficit systématiquement accru comme moyen de relance ont sans doute des motivations sociales nobles devant lesquelles je m'incline, mais témoignent d'une méconnaissance très profonde des réalités du monde dans la mesure où ces créations d'emplois par le biais d'un tel système aboutiraient, au terme de quelques trimestres à peine, à l'aggravation de la situation des finances publiques, à l'augmentation de l'inflation, à la détérioration accrue du commerce extérieur, et finalement à une aggravation de la situation de l'emploi.

Je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir accompli un effort important de compression des dépenses publiques. Je m'étonne d'ailleurs qu'on ait osé dire tout à l'heure que votre budget était électoraliste. Car n'est-ce pas toujours courageux, dans une démocratie, que de résister à la propension naturelle à l'accroissement des dépenses, pour savoir raisonnablement, dans un but d'accroissement des investissements productifs et de soutien plus délibéré à la position du franc, contenir l'évolution des dépenses publiques ?

M. Michel Noir. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Dans ce domaine, vous avez accompli une œuvre courageuse dont je vous félicite. Elle a eu pour heureuse conséquence, ce qui n'a pas été souligné tout à l'heure, de modérer la pression fiscale qui est stabilisée, à tel point même qu'elle décroît légèrement si l'on en juge par le fait que le prélèvement fiscal de l'Etat par rapport au produit inté-

ricur brut diminuera cette année légèrement, ce qui n'est pas un mince résultat. Si cette modération de la dépense publique et cette stabilisation de la pression fiscale par rapport au produit intérieur brut n'étaient pas intervenues, nous aurions connu une inflation plus importante, ou une augmentation de la pression fiscale.

M. Gérard Houteer. Elle est déjà suffisante !

M. Emmanuel Hamel. Ceux qui osent prétendre que votre projet de budget n'est pas inspiré par le désir de promouvoir une justice sociale plus active ne l'ont certainement pas examiné attentivement pour affirmer des choses aussi inexactes. Votre projet de budget relève les tranches du barème dans une proportion nettement plus importante pour les contribuables aux faibles ressources que pour ceux aux revenus plus élevés. Il relève, au-delà des prévisions de hausse des prix, les limites d'exonération et les abattements spécifiques pour les contribuables du troisième âge.

J'ajouterais qu'il est volontariste par le fait qu'il prend conscience, dans un pays si souvent oublieux du danger qui le menace, de la nécessité de porter les crédits militaires au niveau nécessaire au maintien de la défense nationale face aux périls qui le guettent dans une Europe où de l'autre côté du rideau de fer augmentent dans de si fortes proportions les dépenses militaires. Je vous félicite d'avoir eu le courage civique, en cette période d'incertitude, d'apporter à la paix la contribution supplémentaire de la France par l'augmentation de ses dépenses militaires.

Il y a d'autre part une incitation aux investissements qui prouve bien votre volonté d'encourager le développement de la production et de la productivité au moyen de cette déduction du bénéfice imposable de 10 p. 100 des investissements à amortissement dégressif. Comment oser prétendre qu'il s'agit d'un budget d'abandon quand on considère l'augmentation substantielle des crédits pour la recherche, pour la biomasse, pour l'énergie solaire et qu'on y constate le maintien de cet effort considérable, estimé dans le monde entier, envié partout hors de nos frontières, pour le développement de l'énergie nucléaire afin d'assurer notre indépendance nationale par une augmentation des ressources d'énergie provenant de notre propre sol, de la valeur de nos techniciens et du courage de nos ouvriers ?

Enfin, on prétend que vous présentez un budget sans perspectives sociales alors que, dans le domaine de la politique familiale, même si nous sommes nombreux à souhaiter une action plus active, il faut convenir que cette année l'ensemble des mesures financées par le budget ou par les ressources du budget social dépassera 120 milliards de francs. Vous avez eu en outre l'heureuse idée d'accepter que les familles de trois enfants et plus bénéficient d'une demi-part de quotient familial supplémentaire.

M. Louis Mexandeau. Financée par la réduction des bourses !

M. Emmanuel Hamel. Enfin, il y a le fonds d'action conjoncturelle dont jusqu'à présent j'ai trop peu entendu parler. Les collectivités locales bénéficieront d'un accroissement de 18,6 p. 100 de la dotation globale de fonctionnement et de 24 p. 100 du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Je note avec satisfaction, malgré les difficultés du temps, une augmentation de plus de 14 p. 100 du budget de l'éducation, un accroissement de près de 20 p. 100 du budget des universités et je constate que les équipements et les dépenses sociales pour l'agriculture connaissent une progression sensible.

Si le président le permettait, je suggérerais un certain nombre d'améliorations pour les budgets à venir.

M. Michel Noir. Il le permettra !

M. Emmanuel Hamel. Je les évoque brièvement. Il convient d'abord d'augmenter les dépenses pour la sécurité tant se développe le climat de violence. Il faudrait également avoir le courage, au besoin au prix de la compression de certaines dépenses affectées à des objets purement nationaux, de promouvoir une aide plus active de la France aux pays en voie de développement étant donné l'importance vitale d'une participation plus active de notre pays à une répartition plus équitable des ressources mondiales.

M. Michel Noir. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. De même, une activation de la politique familiale est nécessaire.

Et ne me faites pas le reproche de dire que je vous suggère un accroissement des dépenses sans proposer certaines ressources. D'abord, je pense qu'il serait possible d'accroître encore l'effort d'économie.

M. le président. Monsieur Hamel, je vous demande de conclure.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, vous avez été bien imprudent de me donner la parole le dernier. (Sourires.)

M. le président. Monsieur Hamel, vous devez respecter votre temps de parole, même si vous êtes le dernier orateur de la soirée.

M. Emmanuel Hamel. Avant que le couperet s'abatte sur ma pauvre nuque, permettez-moi de terminer en affirmant que grâce à ce projet de budget et malgré les rires d'une opposition

dont je crains fort qu'elle ne se rende compte que nos propos traduisent la vérité (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*) la France est engagée, et bien engagée, dans le processus de transformation qu'appellent les mutations du monde.

Mais puisque M. le président m'invite instamment à conclure, je citerai, monsieur le ministre, pour qu'ils vous inspirent dans la préparation de vos prochains budgets, les titres de deux livres de Teilhard de Chardin : *l'Activation de l'énergie* — j'ajouterais l'énergie nationale — et *In Direction de l'avenir*, c'est-à-dire sa saisie, pour que la France ait la possibilité de jouer dans ce monde difficile ses atouts qui sont considérables et que vous utilisiez bien. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi rendant applicables le code de procédure pénale et certaines dispositions législatives dans les territoires d'outre-mer.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1985, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête qui s'efforcera de déterminer les causes qui ont permis la multiplication, depuis le début de l'année 1980, d'attentats terroristes à caractère raciste, leur évolution en France et dans les pays voisins ainsi que les mesures pouvant être mises en œuvre pour lutter contre le terrorisme.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1986, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 15 octobre 1980, à onze heures, première séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Erratum

au compte rendu intégral de la deuxième séance du 25 juin 1980.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Page 2289, 1^{er} colonne, 8^e alinéa :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. François d'Harcourt »,

Lire : « J'ai reçu de M. François d'Harcourt et Mme Florence d'Harcourt ».

(Le reste sans changement.)

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.
(Réunion du mardi 14 octobre 1980.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 24 octobre 1980 inclus :

Mardi 14 octobre 1980, soir ; mercredi 15 octobre 1980, matin, à onze heures, après-midi, après les questions au Gouvernement et soir ; **jeudi 16 octobre 1980, après-midi et soir ; vendredi 17 octobre 1980, matin et après-midi ; et mardi 21 octobre 1980, après-midi et soir :**

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933-1976).

Mercredi 22 octobre 1980 :

Matin :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933-1976-1977 à 1981).

Services du Premier ministre :

Recherche.

Après-midi, après les questions au Gouvernement et soir ;

Services du Premier ministre :

Commissariat général du Plan ;
Services généraux divers ;
Secrétariat général de la défense nationale ;
Conseil économique et social ;
Journaux officiels ;
Formation professionnelle ;
Fonction publique.

Jeudi 23 octobre 1980, matin, après-midi et soir :

Défense et service des essences.

Vendredi 24 octobre 1980, matin, après-midi et soir :

Education.

Mise au point au sujet d'un vote.

A la suite du scrutin (n° 481) sur l'ensemble du projet de loi créant un droit gratuit d'attribution d'actions en faveur des salariés de certaines sociétés par actions (troisième et dernière lecture) (*Journal officiel*, débats A.N., du 10 octobre 1980, p. 2652), M. Beaumont, porté comme s'étant « abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances du mardi 14 octobre 1980.

1^{re} séance : page 2685 ; 2^e séance : page 2701.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	Téléphone	Renseignements : 575-62-31
Assemblée nationale :					
03	Débats	72	282	} Administration : 578-61-39	
07	Documents	260	558		
Sénat :					
05	Débats	56	162	TELEX	201176 F DIRJO - PARIS
09	Documents	260	540		
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : 1 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)